

Projet de rééquipement de l'installation photovoltaïque de Gétigné (44)



Pièce 1 Dossier architectural sur la commune de Gétigné

Dossier de demande d'autorisations au titre du permis de construire :

- [Pièce 1A : Dossier architectural de Gétigné](#)
- Pièce 2A : Étude d'impacts sur l'Environnement
- Pièce 2B : Résumé non Technique (RNT) de l'Étude d'Impacts sur l'Environnement
- Pièce 3 : Justification du dépôt de la demande de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

Région Pays de la Loire
Département de la Loire-Atlantique
Commune de Gétigné (44190)

Maître d'Ouvrage:
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT




Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie - 75008 PARIS
Tel: 06 73 06 24 04
mail : marion.feroc@photosol.fr

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Sommaire	
Pièces Administratives	1
Formulaire de demande de Permis de Construire.....	2 à 15
Extrait K-BIS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT	16
Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet.....	17 à 18
PC 1 Plans de situation du projet	19
Localisation générale du projet.....	20
Vue aérienne	21
Plan cadastral du foncier concerné par le projet.....	22
PC 2 Plans de masse des constructions	23
Plan topographique	24
Plan de masse - état existant.....	25
Plan de masse - état projeté.....	26
Plan de masse du projet avec vue aérienne.....	27
Emprises du projet au 1/1000ème	28 à 30
PC 3 Plans en coupe du terrain et de la construction	31
Plan de localisation des coupes AA' et BB'.....	32
Profil en long du terrain dans l'axe du projet AA'.....	33
Profil en long du terrain dans l'axe du projet BB'.....	34
Vue en coupe d'une table photovoltaïque	35
Vue en coupe d'un container batterie.....	36
Vue en coupe d'un poste de transformation.....	37
Vue en coupe d'un local technique.....	38
Vue en coupe du posta de livraison	39
PC 4 Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements	40 à 44
	45
PC 5 Plans des façades et des toitures	46
Plan modèle d'une table photovoltaïque de 27 panneaux	47
Vue des façades d'un container batterie.....	48
Vue des façades d'un poste de transformation.....	49
Vue des façades d'un local technique	50
Vue des façades d'un poste de transformaton	51
Vue des façades du poste delivraison	52
Vue des façades d'une citerne.....	53
PC 6 Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement	54
Plan de localisation des points de vues photographiques.....	55
Photomontages	56 à 59
PC 7 Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	60 à 61
Plan de localisation du point de vue photographique.....	62
Photographies.....	63 à 64
PC 8 Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	65
Plan de localisation du point de vue photographique.....	66
Photographies.....	67
PC 11 Étude d'impact (voir document joint)	68 à 69
PC 25 Justification du dépôt de la demande	70 à 71

Contenu

- Formulaire de demande de Permis de Construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Extrait K-BIS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Demande de **Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions**
 Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

- i* Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- i* Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ». **Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet				
PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier
La présente déclaration a été reçue à la mairie le				
Cachet de la mairie et signature du receveur				
Dossier transmis :				
<input type="checkbox"/> à l'Architecte des Bâtiments de France				
<input type="checkbox"/> au Directeur du Parc National				
<input type="checkbox"/> au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial				
<input type="checkbox"/> au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial				

1 Identité du demandeur^[1]

i Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.1 Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____
 Date et lieu de naissance : Date : ____/____/____
 Commune : _____
 Département : ____ Pays : _____

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination : PHOTOSHOL DEVELOPPEMENT Raison sociale : _____
 N° SIRET : 5 1 8 3 1 0 4 4 6 0 0 0 6 8 Type de société (SA, SCI...) : SAS
 Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
 Nom : GUINARD Prénom : David

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 40-42 Voie : rue la Boétie
 Lieu-dit : _____
 Localité : Paris
 Code postal : 7 5 0 0 8 BP : ____ Cedex : ____
 Téléphone : ____ Indicatif pour le pays étranger : ____
 Adresse électronique : _____@_____
 Si le demandeur habite à l'étranger :
 Pays : _____ Division territoriale : _____
 J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)^[2]

i Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.
Pour un particulier : Madame Monsieur
 Nom : _____ Prénom : _____
Pour une personne morale :
 Dénomination : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT Raison sociale : _____
 N° SIRET : 5 1 3 8 1 0 4 4 6 0 0 0 6 8 Type de société (SA, SCI...) : SAS
 Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
 Nom : FEROC Prénom : Marion

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

Adresse : Numéro : 40-42 Voie : rue la Boétie

Lieu-dit : _____

Localité : Paris

Code postal : 7 5 0 0 8 BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : 0 6 7 3 0 6 2 3 0 4 Indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique :

marion.feroc @photosol.fr

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire^[3].

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : L'Ecarpière

Localité : COMMUNE DE GETIGNE

Code postal : 4 4 1 9 0

Références cadastrales^[4] :

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : p. 14

3.2 Situation juridique du terrain

Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[3] Si votre projet d'aménagement est situé dans le périmètre d'une opération de revitalisation du territoire et prévu par un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), la contiguïté des parcelles n'est pas requise dans le cadre d'une demande de permis d'aménager.

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

Cochez la ou les cases correspondantes.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Lotissement | <input type="checkbox"/> Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs |
| <input type="checkbox"/> Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre | <input type="checkbox"/> Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol : |
| <input type="checkbox"/> Terrain de camping | • Contenance (nombre d'unités) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances | • Superficie en m ² : _____ |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés | • Profondeur en m (pour les affouillements) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports | • Hauteur en m (pour les exhaussements) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un golf | |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m ² , constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs | |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles | |

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé^[5] :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques^[5] :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle^[5] :

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____

[5] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

- Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte^[6] : Oui Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Pour un architecte personne physique :

Nom de l'architecte : Prénom :

Pour un architecte personne morale :

Dénomination : Raison sociale :
I'M IN ARCHITECTURE SAS

N° SIRET : Type de société (SA, SCI...) :
5 3 3 8 6 3 9 4 0 0 0 0 5 2

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Prénom :
RAES Vincent

Numéro : Voie :
2 rue d'Auteuil

Lieu-dit :

Localité :
Paris

Code postal : BP : Cedex :
7 5 0 1 6

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes^[7] :
S14812

Conseil régional de l'ordre :
Ile de France

Téléphone : ou Télécopie : ou
0 1 4 2 0 8 9 6 2 0

Adresse électronique :
im.in.archi@gmx.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous^[8] :

- Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction Travaux sur construction existante
- Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

[6] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[7] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes. Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

[8] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant un ensemble de panneaux et leurs supports d'une puissance électrique d'environ 13 033 MWc.
 Les caractéristiques des nouveaux équipements du projet sont les suivantes :
 -862 tables photovoltaïques composées de 27 panneaux - Hauteur maximale à 3.4 m - Inclinaison 20°
 - Construction d'un poste de livraison dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Longueur : 7,2m - Largeur : 3,8 m - Hauteur 3 m
 - Construction de 4 batteries et 4 blocs onduleurs dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Longueur : 13.3 m et 6 m - Largeur : 2.5 m - Hauteur 3.0m
 - Construction de 3 postes de transformations dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Longueur :6.1 m - Largeur : 3 m - Hauteur 3.0 m
 - Construction de 2 locaux techniques dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Longueur :6m et 12m - Largeur : 3 m - Hauteur 3.0 m

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____
 Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance crête _____ kW et la destination principale de l'énergie produite :
 Injection sur réseau public

5.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____
 • Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :
 Logement Locatif Social _____ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) _____ Prêt à taux zéro _____
 Autres financements : _____

• Mode d'utilisation principale des logements :
 Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

Piscine Garage Véranda Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation : _____

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
 Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
 Autres, précisez : _____

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
 • Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce _____ 2 pièces _____
 3 pièces _____ 4 pièces _____ 5 pièces _____ 6 pièces et plus _____

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol _____ et au-dessous du sol _____

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport Enseignement et recherche Action sociale
 Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

i Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher^[9] en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[10] (B)	Surface créée par changement de destination ^[11] (C)	Surface supprimée ^[12] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[11] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[13]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	46.35	311.11				357.46
Surfaces totales (m²)	46.35	311.11				357.46

[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[12] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[13] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

i Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher en m²^[14]

Destinations ^[15]	Sous-destinations ^[16]	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[17] (B)	Surface créée par changement de destination ^[18] ou de sous-destination ^[19] (C)	Surface supprimée ^[20] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[18] ou de sous-destination ^[19] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

[14] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[15] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

[16] Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

[17] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[18] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[19] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[20] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

i Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis :

7 Participation pour voirie et réseaux

i Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

7.1 Pour un particulier Madame Monsieur

Nom Prénom

7.2 Pour une personne morale

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique : @

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre

Indiquez également si votre projet :

i Informations complémentaires

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

- relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)
- a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie

- porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

11 / 26

9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé (e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À PARIS

Fait le 1 1 / 0 8 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)

▲ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

10 Pour un permis d'aménager portant sur un lotissement

En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

architecte paysagiste-concepteur

Pour un architecte personne physique :

Nom Prénom

Pour un architecte personne morale :

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom Prénom

12 / 26

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction,

veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.
Dans le cas où votre demande relèverait de la compétence de l'État, vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère en charge de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* [🔗](#).

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

• ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

Ministère en charge de l'urbanisme

À l'attention du Délégué à la protection des données
SG/DAJ/AJAG1-2
Grande Arche paroi sud
92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées

ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)^[22] ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [Art. L.112-13 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ^[23]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[23]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[23]	1 exemplaire par dossier

[22] Se renseigner auprès de la mairie.

[23] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10 -2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:	
<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :	
<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU <input type="checkbox"/> PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :	
<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :	
<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	
<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de gabarit en cas de PLU en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	
<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichage :	
<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichage est complète, si le défrichage est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC25-1. Le récépissé de la demande d'enregistrement lorsqu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour laquelle une demande d'enregistrement a été déposée en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU , si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe page 22 [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
<input type="checkbox"/> PC28. Le certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 ^{er} al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<input type="checkbox"/> PC29. Le certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU <input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Greffé du Tribunal de Commerce de Paris1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2009B21279

Code de vérification : 75MfoSiYk
<https://contrôle.infogreffe.fr/contrôle>**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**
à jour au 21 mai 2023**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	518 310 446 R.C.S. Paris
<i>Date d'immatriculation</i>	20/11/2009
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	966 525,00 EUROS
<i>Adresse du siège</i>	40-42 rue La Boétie 75008 Paris
<i>Activités principales</i>	Conception, création, réalisation, mise en place, exploitation et commercialisation de sites et d'installations techniques ayant pour objet la génération d'énergie photovoltaïque. Conseil en stratégie, en organisation et systèmes d'information se rapportant directement ou indirectement à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 19/11/2108
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Président**

<i>Dénomination</i>	COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE L'ILE BOURBON
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	18 rue Friant 75014 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	754 055 390 Paris

Directeur général

<i>Dénomination</i>	COMPAGNIE BOURBONNAISE D'INVESTISSEMENTS
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	67 avenue Philippe-Auguste 75011 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	754 015 485 Paris

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	KPMG S.A.
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	Tour Egho 2 avenue Gambetta 92066 Paris la Défense CEDEX
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	775 726 417 Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	40-42 rue La Boétie 75008 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Conception, création, réalisation, mise en place, exploitation et commercialisation de sites et d'installations techniques ayant pour objet la génération d'énergie photovoltaïque. Conseil en stratégie, en organisation et systèmes d'information se rapportant directement ou indirectement à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
<i>Date de commencement d'activité</i>	16/11/2009
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création

Greffé du Tribunal de Commerce de Paris1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2009B21279

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Contenu

- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des postes de livraison électrique, des locaux techniques et des postes de transformation

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Tableau récapitulatif du foncier concerné par la centrale photovoltaïque

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m ²)	Adresse Lieu-Dit	Code postal
Structures photovoltaïques	AH	244	1 019	L'ESCARPIERE	GETIGNE (44190)
		247	31 948		
	AE	349	5 161	LA BRAUDIERE	
		350	5 185		
		353	1 845		
		354	5 615		
		355	7 120		
		356	13 860		
		357	5 390		
		358	4 000		
		359	3 064		
		360	5 545		
		361	893		
		362	937		
		363	3 353		
		364	6 080		
		667	2 390		
		668	2 356		
671	8 395				
TOTAL			114 156		

Tableau récapitulatif du poste de livraison, du batteries et des postes de transformation

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m ²)	Surface de plancher des constructions (m ²)	Dimension construction L x l x h (m)	Altimétrie (m NGF)	Adresse Lieu-Dit	Code postal
Poste de livraison 1	AH	349	5 161	27,36	7,2 x 3,8x H 3	82m NGF	L'ESCARPIERE	GETIGNE (44190)
Poste de transformation 1	AE	364	6 080	15,25	6,1 x 2,5x H 3	82m NGF	LA BRAUDIERE	
Poste de transformation 2		356	13 860	15,25	6,1 x 2,5x H 3	82m NGF		
Poste de transformation 3	AH	247	31 948	15,25	6,1 x 2,5x H 3	82m NGF	L'ESCARPIERE	
Local technique	AE	356	13 860	15,00	6 x 2,5 x H 3	82 m NGF	LA BRAUDIERE	
Local technique batterie		671	8 395	30,00	12x2,5xH3	79 NGF		
Batteries (conteneur) 1	AH	247	31 948	33,25	13,3 x 2,5 x H 3	81 NGF	L'ESCARPIERE	
Batteries (conteneur) 2				33,25	13,3 x 2,5 x H 3	82 NGF		
Batteries (conteneur) 3				33,25	13,3 x 2,5 x H 3	82 NGF		
Batteries (conteneur) 4				33,25	13,3 x 2,5 x H 3	80 NGF		
Bloc onduleur 1				15,00	6 x 2,5 x H 3	81 NGF		
Bloc onduleur 2				15,00	6 x 2,5 x H 3	82 NGF		
Bloc onduleur 3				15,00	6 x 2,5 x H 3	82 NGF		
Bloc onduleur 4				15,00	6 x 2,5 x H 3	80m NGF		
TOTAL				311,11				

Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

PC1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

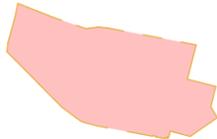
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE REPOWERING DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE GETIGNE COMMUNE DE GETIGNE (44190)

LOCALISATION GÉNÉRALE DU PROJET

Légende

Localisation de la Centrale photovoltaïque



Localisation du projet



Echelle 1/25000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC1



VUE AÉRIENNE

Légende

Localisation de la Centrale photovoltaïque



Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC1



COMMUNE DE GETIGNE

Voie communale n°9 dite de Haute-Gente

Localisation de l'emprise clôturée du projet

Chemin des Forges à Clisson

Chemin rural

Chemin rural n°13
de l'Ourière à l'Escarpière

PROJET DE REPOWERING DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE GETIGNE
COMMUNE DE GETIGNE (44190)

PLAN CADASTRAL DU FONCIER
CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

-  Clôture avec entrée à conserver
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Limite de lieu-dit
-  Limite de section
-  Bâtiments existants

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

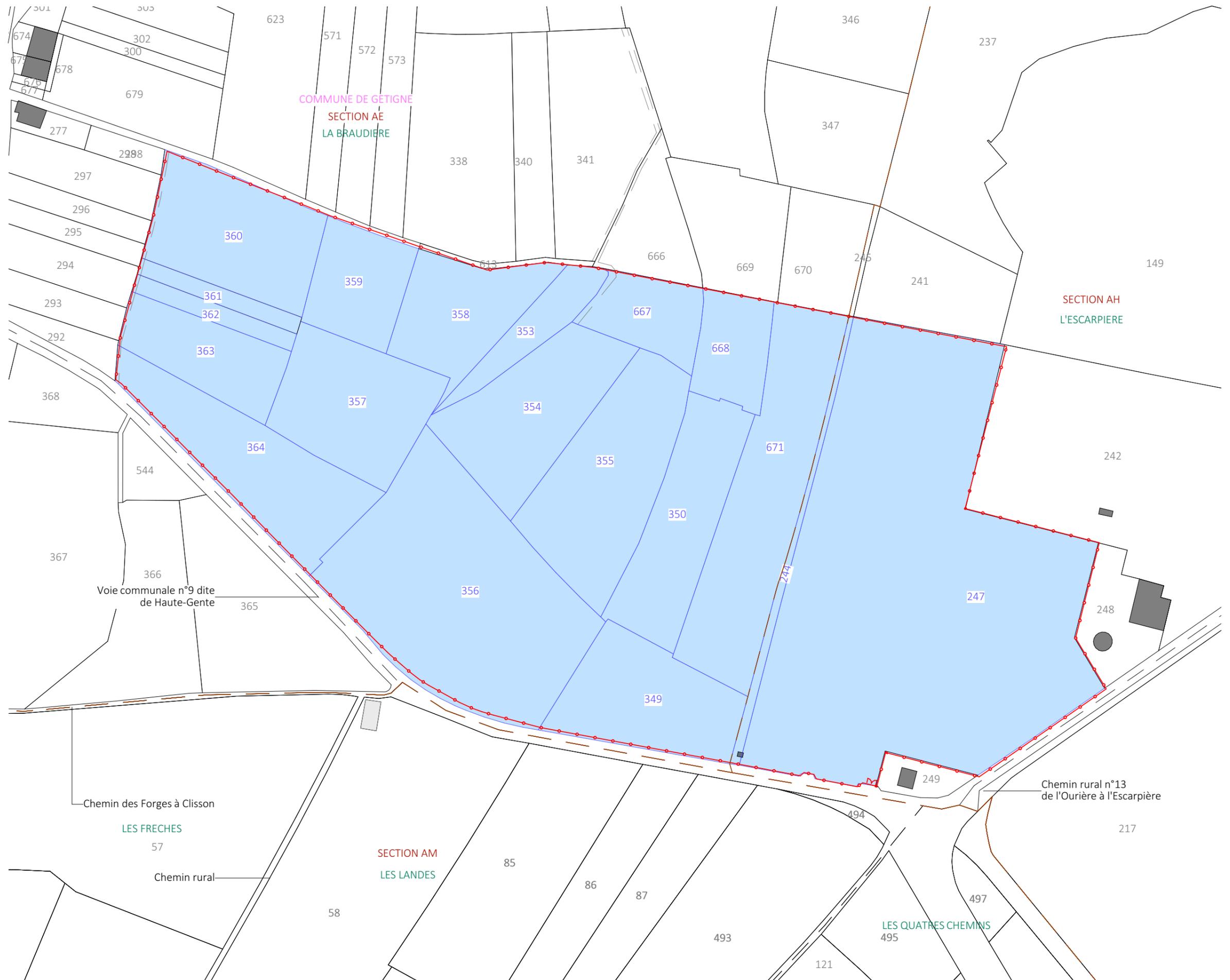
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC1



Contenu

- Plan topographique au 1/2000ème
- Plan de masse- état existant
au 1/2000ème
- Plan de masse- état projeté
au 1/2000ème
- Plan de masse du projet avec vue
aérienne au 1/2000ème
- Emprises du projet au 1/1000ème

PC2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

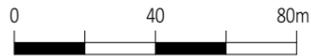
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PLAN TOPOGRAPHIQUE

Légende

-  Clôture avec entrée à conserver
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Végétation existante
-  Courbes de niveaux
-  Talus

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

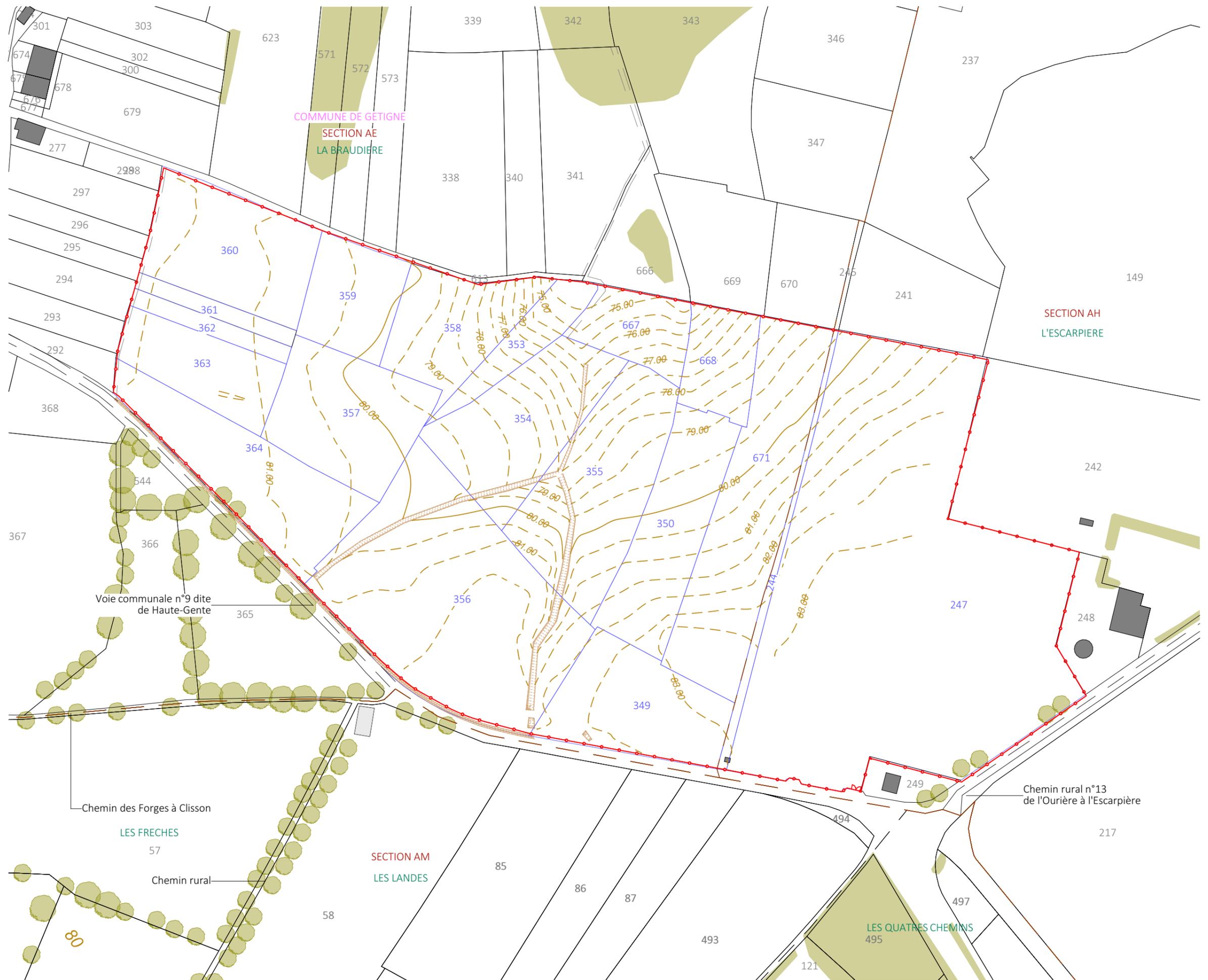
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2



PLAN DE MASSE
ÉTAT EXISTANT

Légende

- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Clôture avec entrée à conserver
- Piste renforcée largeur 4m
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Végétation existante
- Friche industrielle

Echelle 1/2000 au format A3
0 40 80m



Architecte

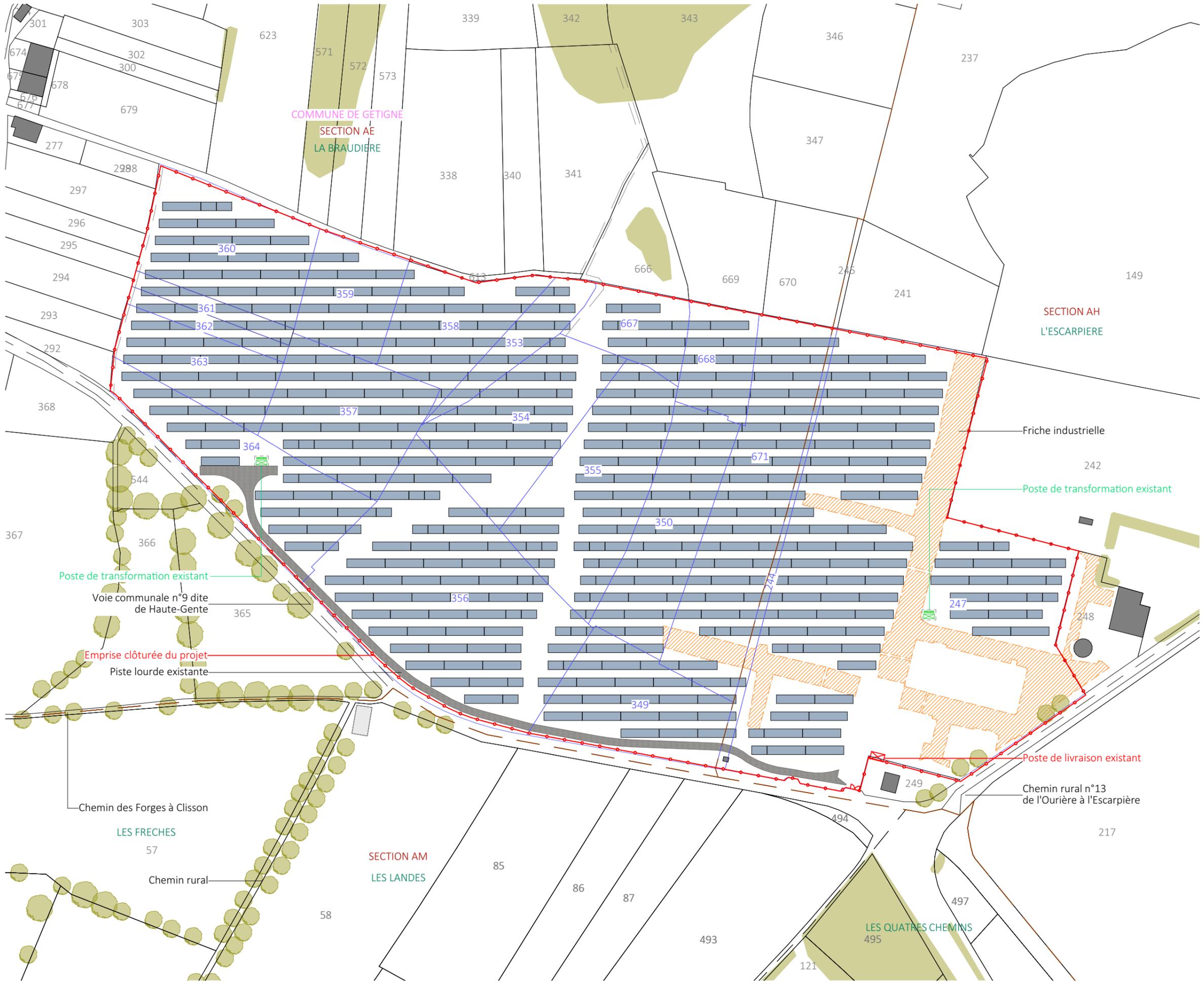
I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2



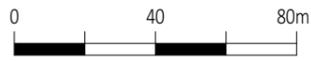
**PROJET DE REPOWERING DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE GETIGNE
COMMUNE DE GETIGNE (44190)**

**PLAN DE MASSE
ÉTAT PROJETÉ**

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  locaux batteries
-  locaux techniques
-  Clôture avec entrée à conserver
-  Piste renforcée largeur 4m
-  Piste légère 4m
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Végétation existante
-  Haie à créer
-  Citerne souple
-  Bassin de collecte des eaux 120 m³
-  Servitude de passage
-  Zone de grutage 20x10m
-  Friche industrielle

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

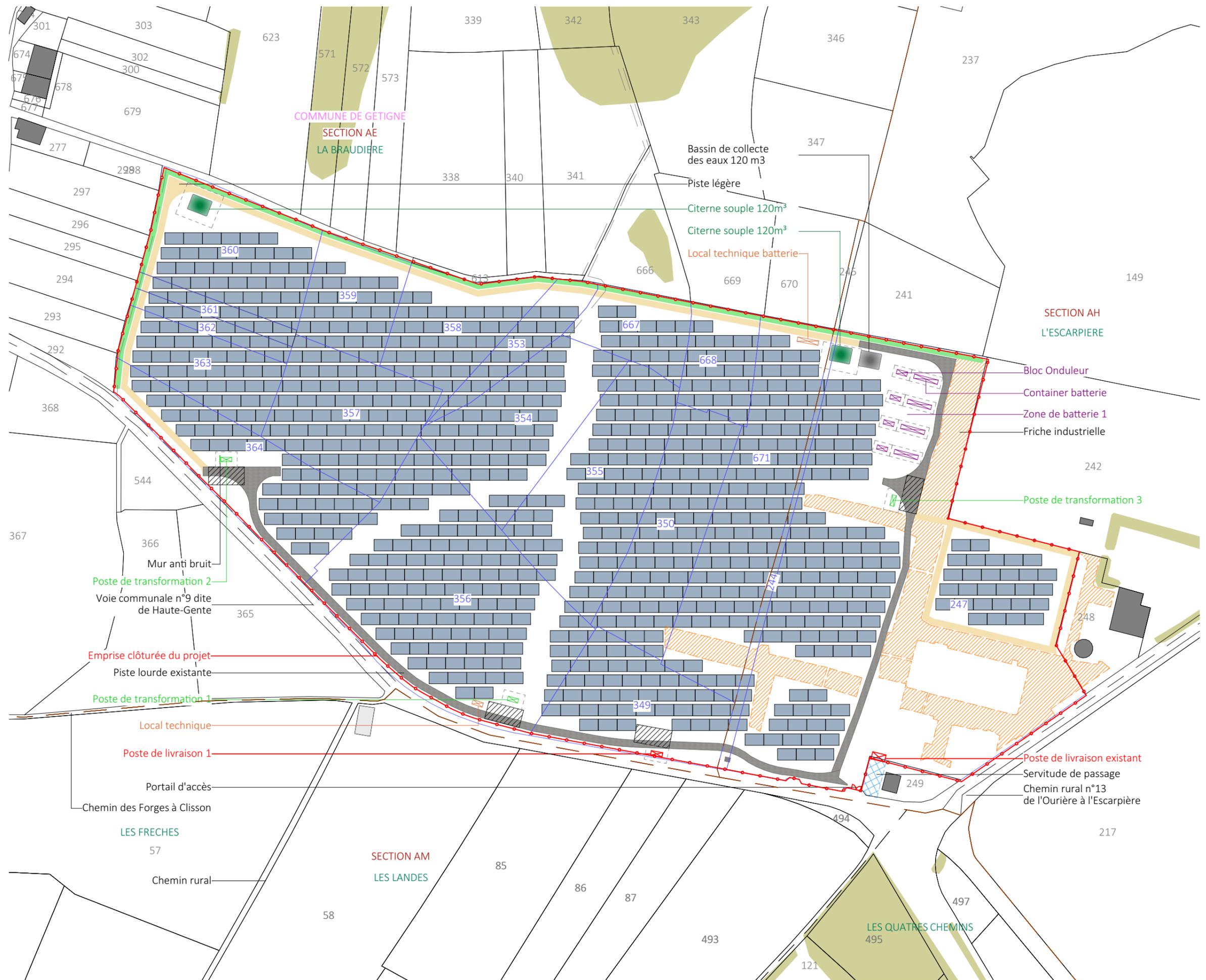
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2



PLAN DE MASSE DU PROJET AVEC VUE AERIENNE

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  locaux batteries
-  locaux techniques
-  Clôture avec entrée à conserver
-  Haie à créer
-  Citerne souple
-  Bassin de collecte des eaux 120 m3

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2



COMMUNE DE GETIGNE
SECTION AE
LA BRAUDIERE

Bassin de collecte
des eaux 120 m3

Piste légère

Citerne souple 120m³ à créer

Citerne souple 120m³ à créer

Local technique batterie à créer

SECTION AH
L'ESCARPIERE

Bloc Onduleur à créer

Container batterie à créer

Zone de batterie 1

Friche industrielle

Poste de transformation 3 à créer

Mur anti bruit

Voie communale n°9 dite
de Haute-Gente

Poste de transformation 2

Emprise clôturée du projet

Piste lourde existante

Poste de transformation 1 à créer

Local technique à créer

Poste de livraison 1 à créer

Portail d'accès

Chemin des Forges à Clisson

LES FRECHES

Chemin rural

SECTION AM

LES LANDES

LES QUATRES CHEMINS

Poste de livraison existant

Servitude de passage

Chemin rural n°13
de l'Ourière à l'Escarprière

PLAN DE MASSE
DE L'EMPRISE 1

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Piste légère 4m
-  Clôture avec entrée à conserver
-  Haie à créer
-  Citerne souple
-  Zone de grutage 20x10m
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Courbes de niveaux
-  Talus

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

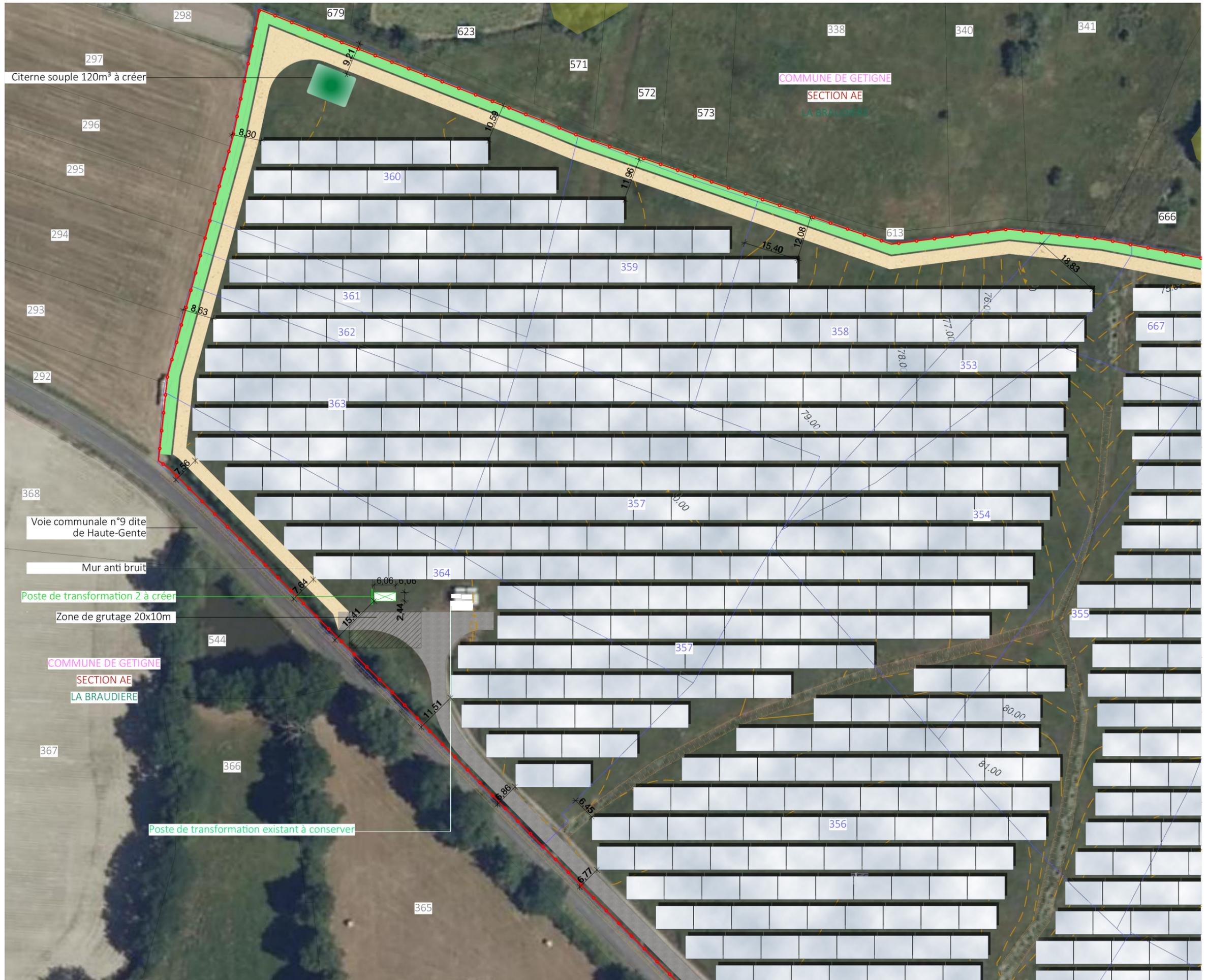
Maître d'ouvrage



Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2



PLAN DE MASSE DE L'EMPRISE 2

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  locaux batteries
-  locaux techniques
-  Clôture avec entrée à conserver
-  Piste renforcée largeur 4m
-  Piste légère 4m
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Haie à créer
-  Citerne souple
-  Bassin de collecte des eaux 120 m3
-  Zone de grutage 20x10m
-  Friche industrielle
-  Courbes de niveaux
-  Talus

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

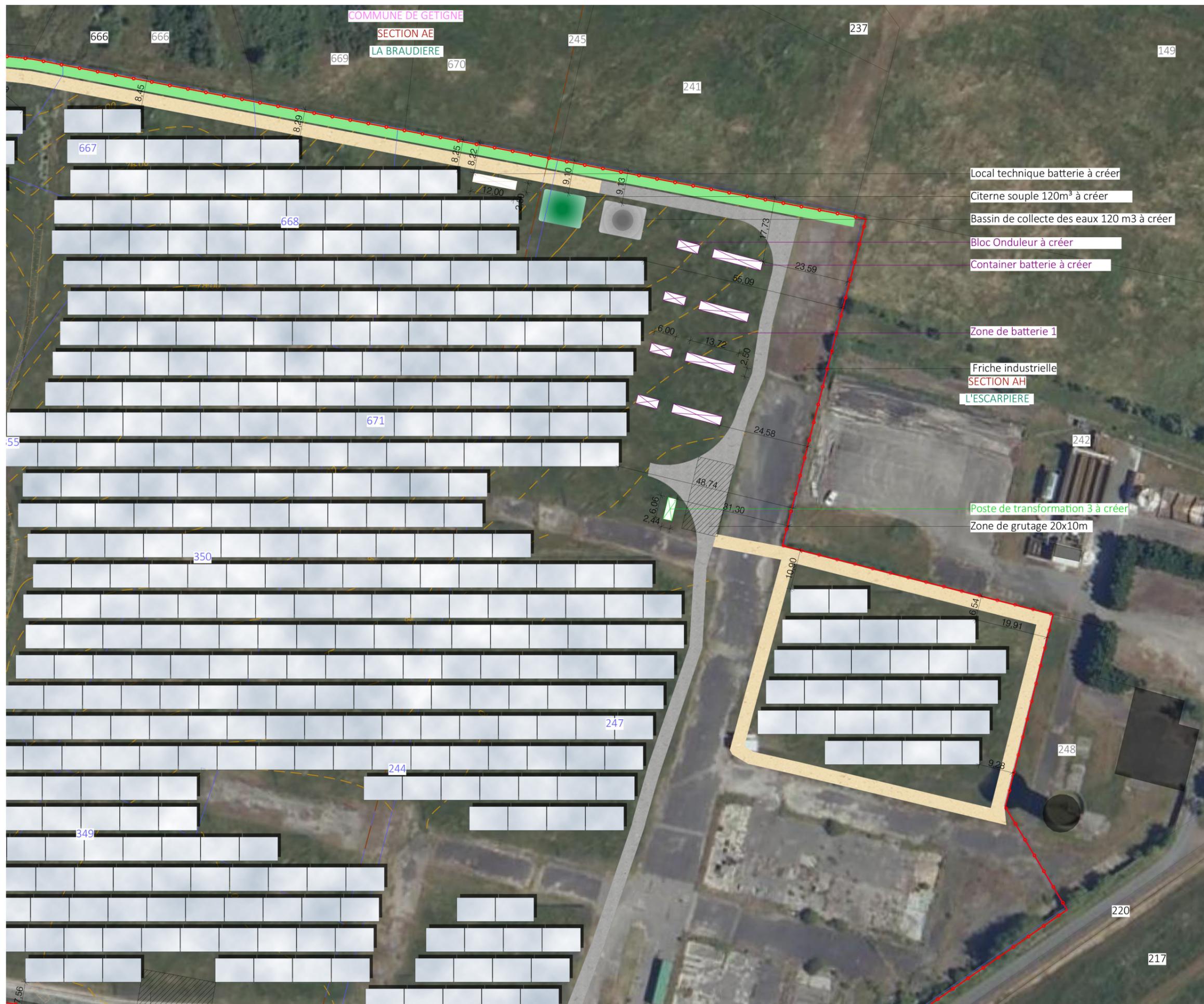
I'M IN ARCHITECTURE
 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SAS au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
 Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
 PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
 40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2



PLAN DE MASSE
DE L'EMPRISE 3

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Clôture avec entrée à conserver
-  Piste renforcée largeur 4m
-  Piste légère 4m
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Zone de grutage 20x10m
-  Friche industrielle
-  Courbes de niveaux
-  Talus

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2



Contenu

- Plan de localisation de la coupe AA'et BB'
- Profil de la coupe AA'
- Profil de la coupe BB'
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque
- Plan de localisation des coupes d'un poste de transformation
- Vue en coupe d'un poste de transformation
- Vue en coupe du poste de livraison
- Vue en coupe d'un local technique

PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

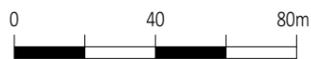
PLAN DE LOCALISATION
DES COUPES AA', BB'

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  locaux batteries
-  locaux techniques
-  Clôture avec entrée à conserver
-  Haie à créer
-  Citerne souple
-  Bassin de collecte des eaux 120 m3



Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC3

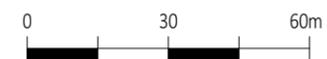


PROFIL EN LONG DU TERRAIN DANS L'AXE DU PROJET AA'

Légende

-  Structures photovoltaïques existantes
-  Structures photovoltaïques projetées
-  Clôture à conserver
-  Piste légère 4m
-  Piste renforcée
-  Voirie existante
-  Poste de transformation
-  Zone de grutage 20x10m

Echelle 1/1500 au format A3



Echelle 1/750 au format A3



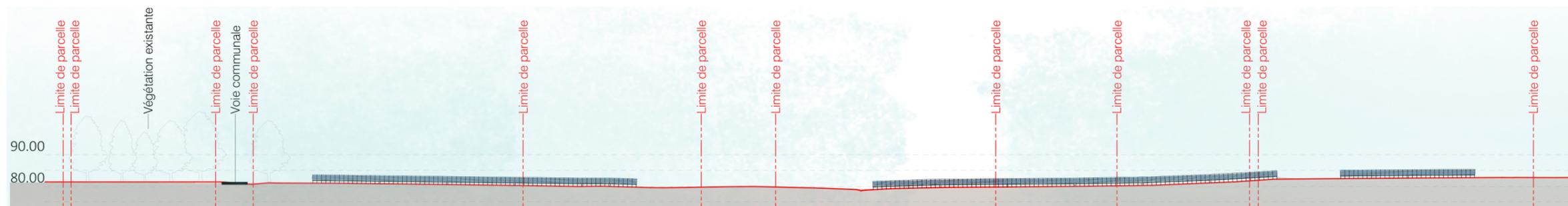
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SAS au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS

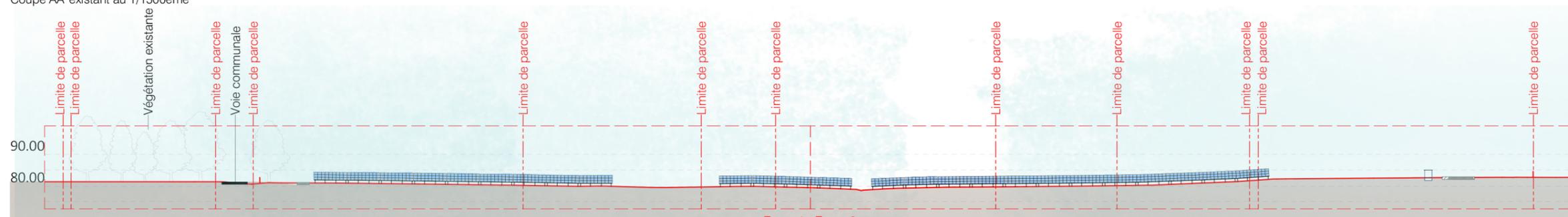
Maître d'ouvrage


 Producteur d'énergie photovoltaïque

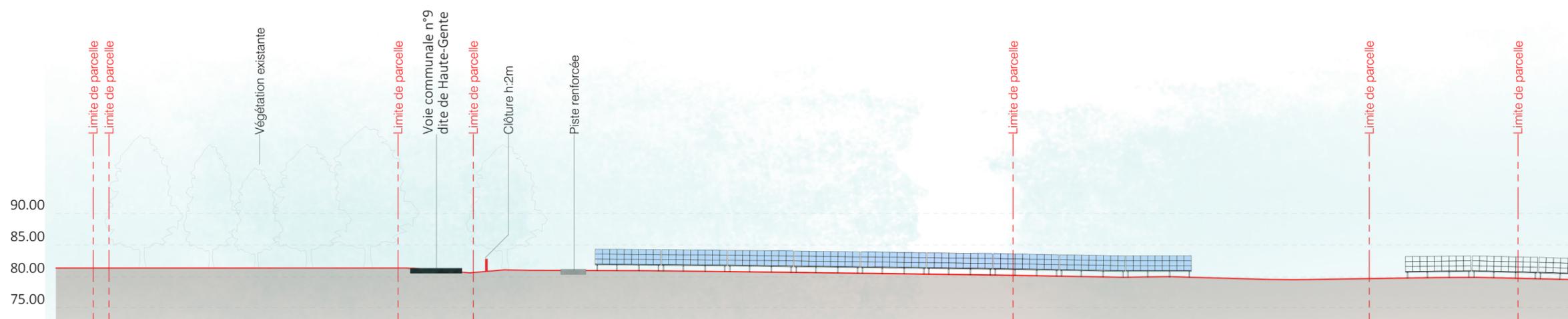
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
 40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



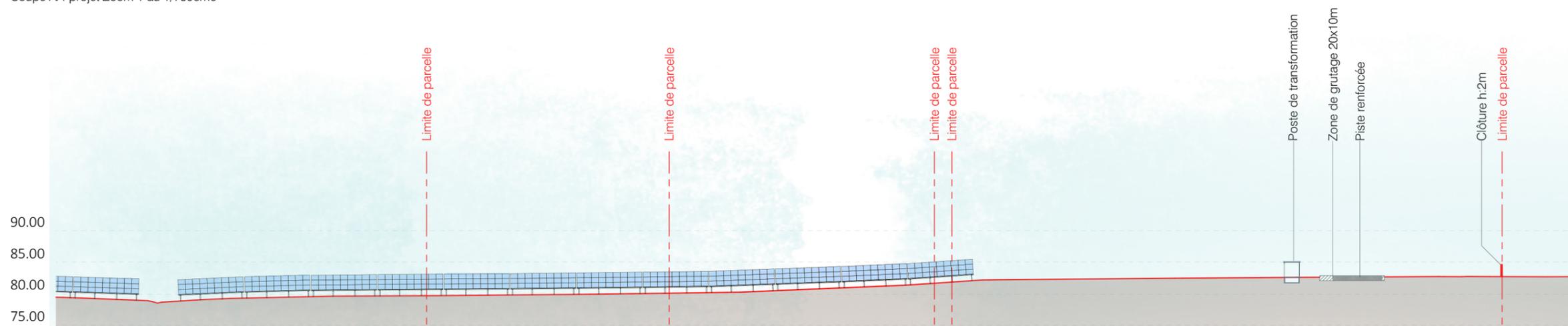
Coupe AA' existant au 1/1500ème



Coupe AA' projet au 1/1500ème



Coupe AA' projet Zoom 1 au 1/750ème



Coupe AA' projet Zoom 2 au 1/750ème

PROJET DE REPOWERING DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE GETIGNE COMMUNE DE GETIGNE (44190)

PROFIL EN LONG DU TERRAIN DANS L'AXE DU PROJET BB'

Légende

-  Structures photovoltaïques existantes
-  Structures photovoltaïques projetées
-  Clôture à conserver
-  Piste légère 4m
-  Piste renforcée
-  Voirie existante
-  Poste de transformation
-  Zone de grutage 20x10m
-  Hais à créer

Echelle 1/1000 au format A3



Echelle 1/500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

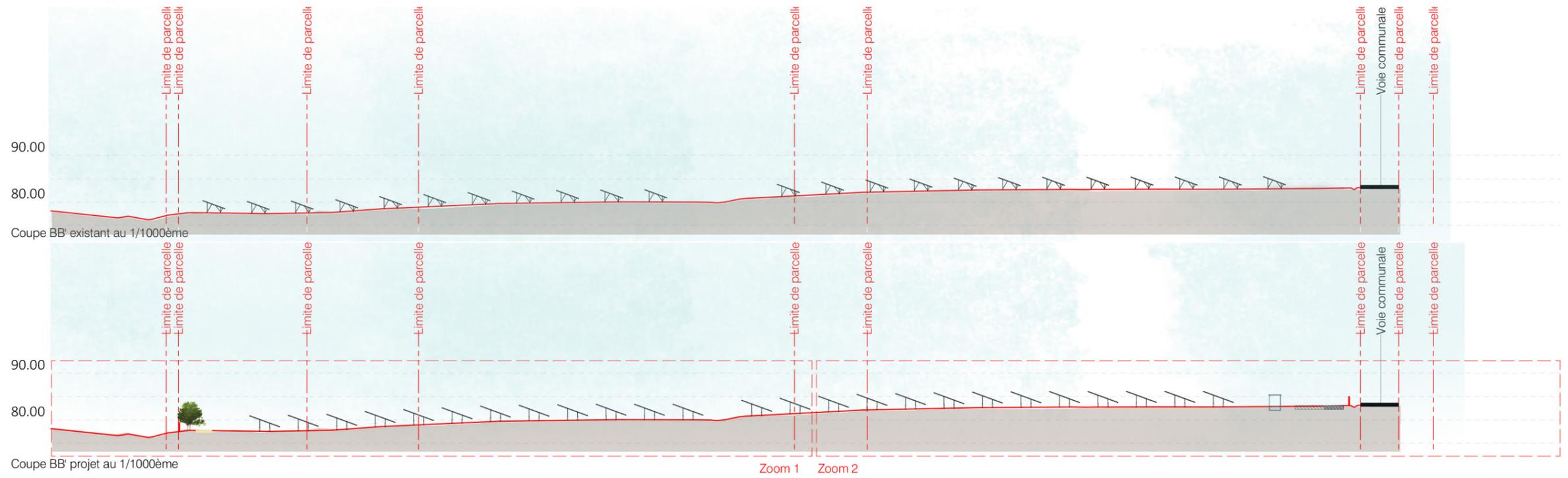
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SAS au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

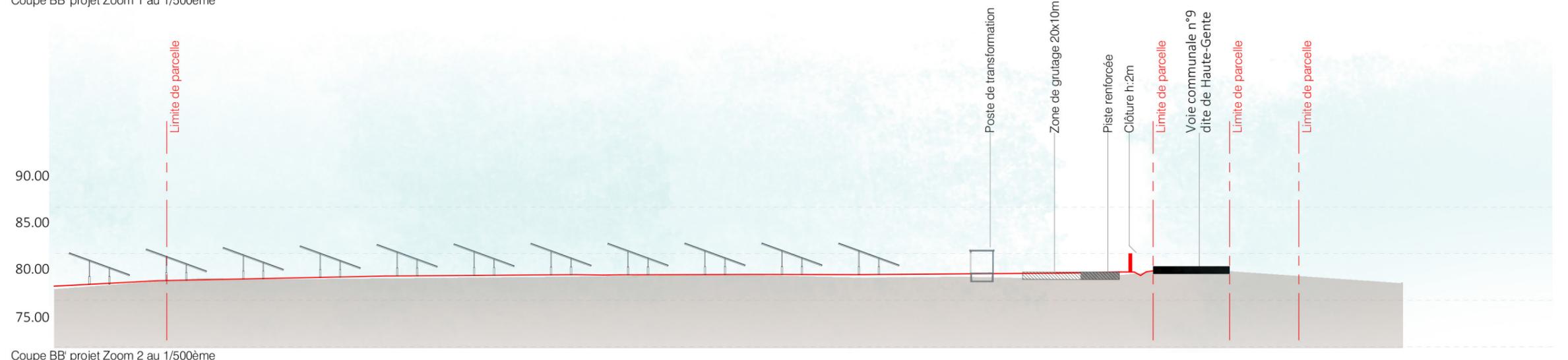
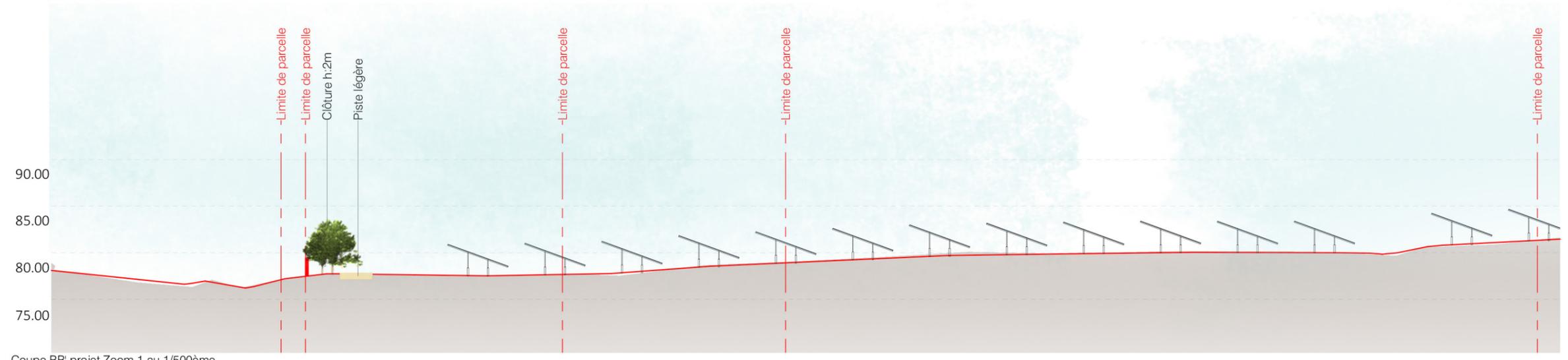
PHOTOSOL
 Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
 PHOTOSOL DEVELOPEMENT
 40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC3



Zoom 1 Zoom 2



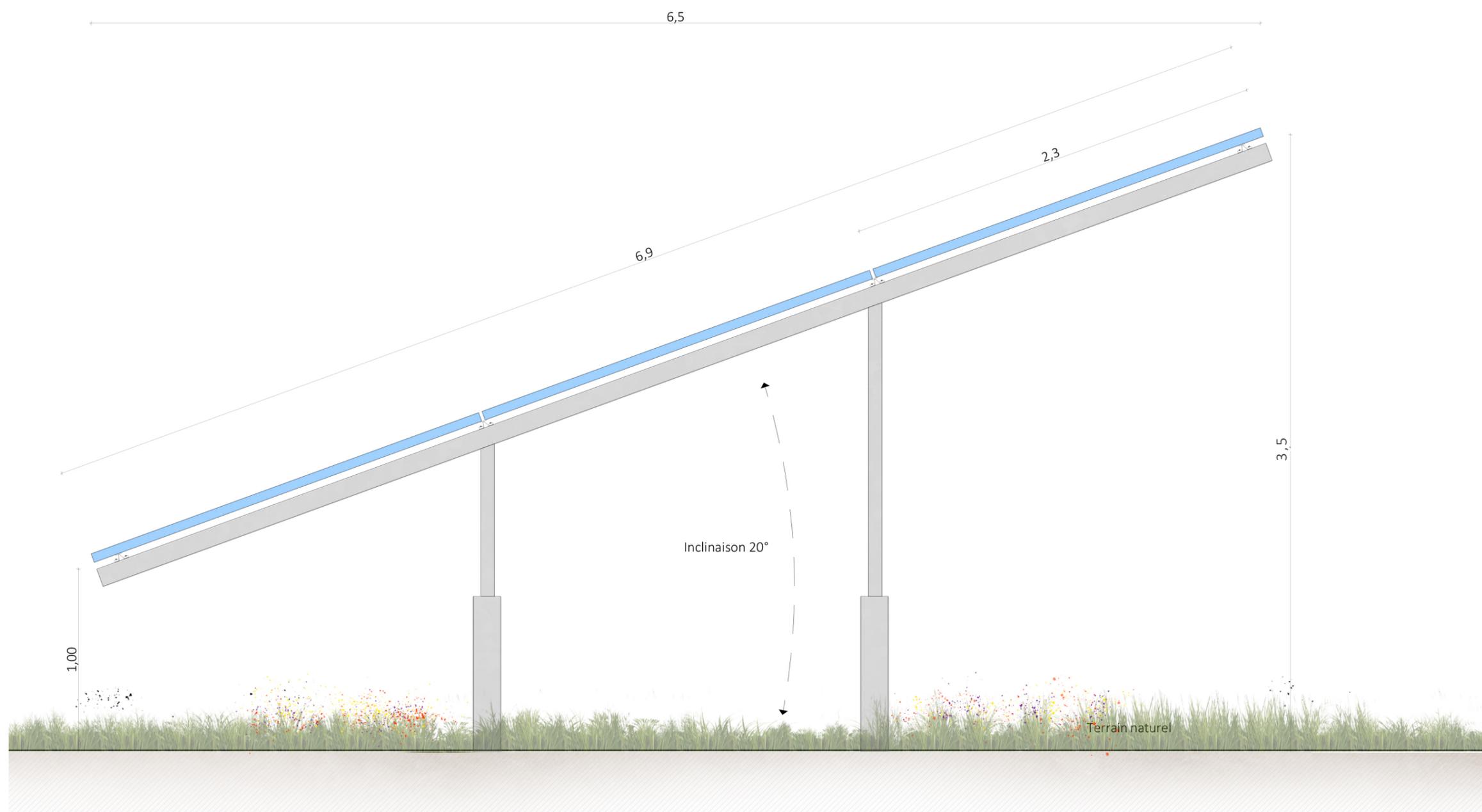
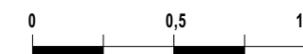
VUE EN COUPE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

- Hauteur de 3,5m max
- Longueur d'environ : 10.4m (table de 27 panneaux)
- Largeur d'environ 6.9m
- Largeur projetée au sol d'environ 6.4Mm
- Inclinaison de 20°
- Espacement entre 2 tables axe nord-sud : entre 1,80m

Echelle 1/25 au format A3



Vue en coupe d'une table photovoltaïque avec pieux battus

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SAS au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
 Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
 PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
 40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

VUE EN COUPE
D'UN CONTAINER BATTERIE

Légende

Caractéristique d'un poste de transformation:

Hauteur de 3.00m

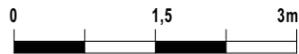
Longueur de 13.30m

Largeur de 2.50m

Aspect extérieur:

RAL 9010

Echelle 1/75 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

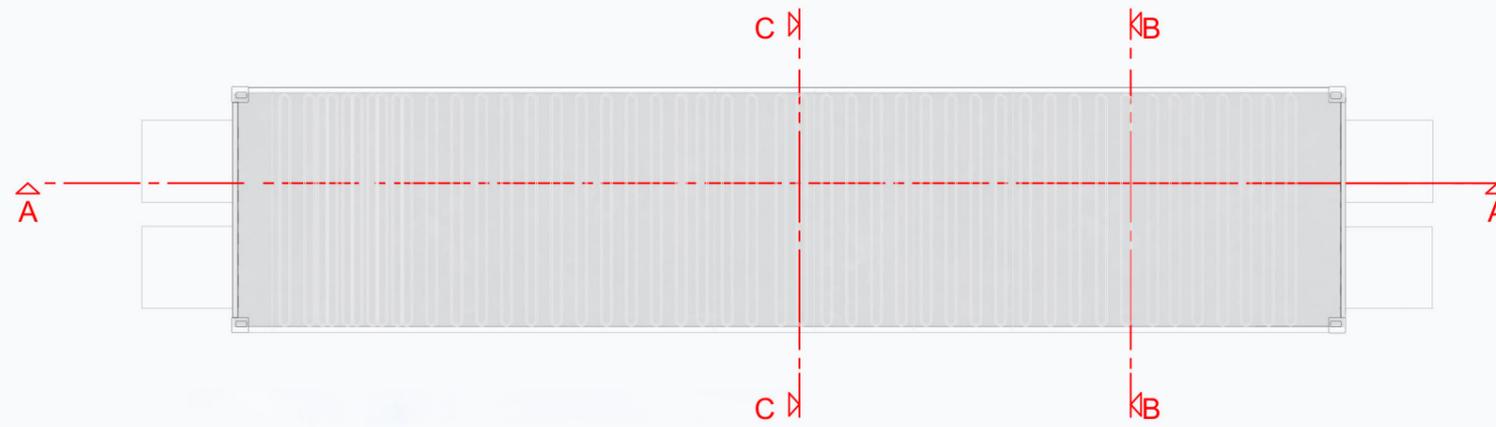
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

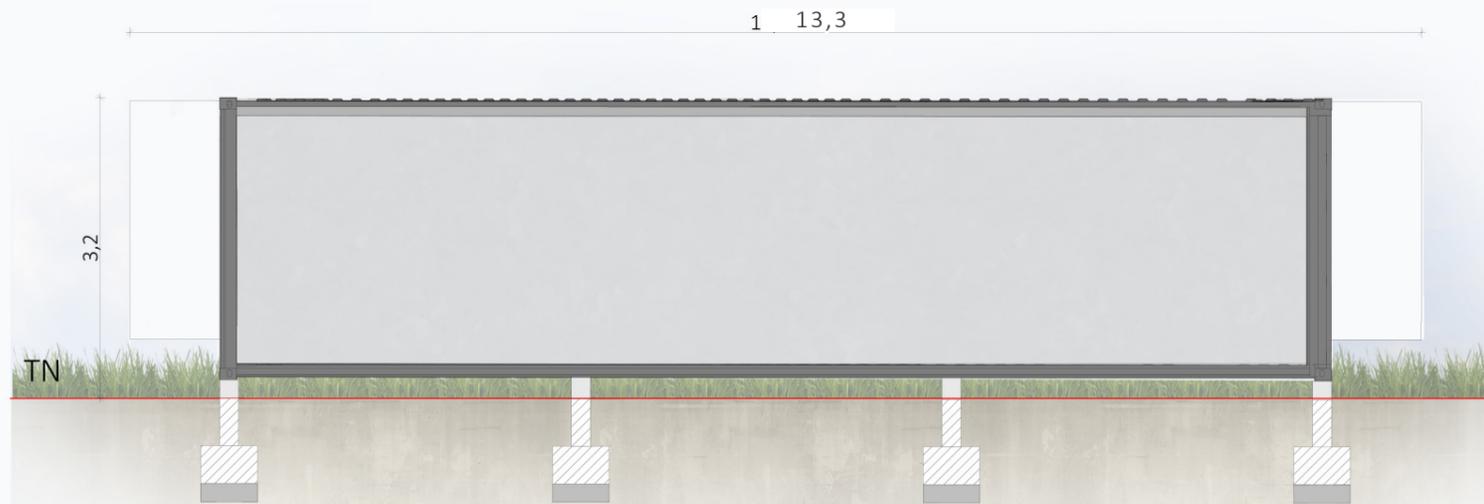
PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

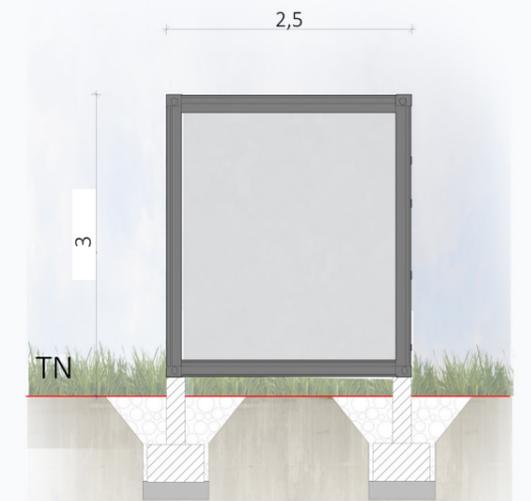
PC3



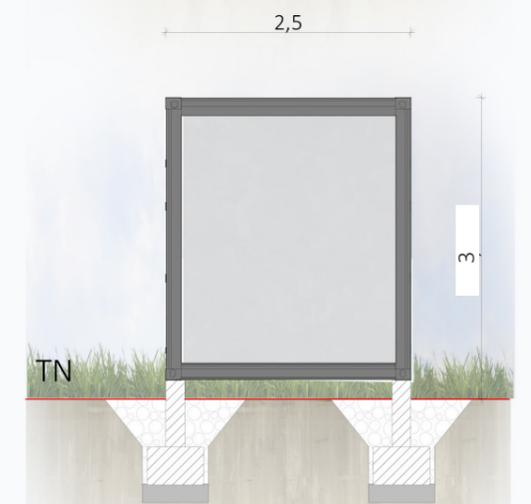
Plan de localisation des coupes



Coupe AA'



Coupe BB'



Coupe CC'

VUE EN COUPE
D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique d'un poste de transformation:

Hauteur de 3.00m

Longueur de 6.10m

Largeur de 2.5m

Aspect extérieur:

RAL 9010

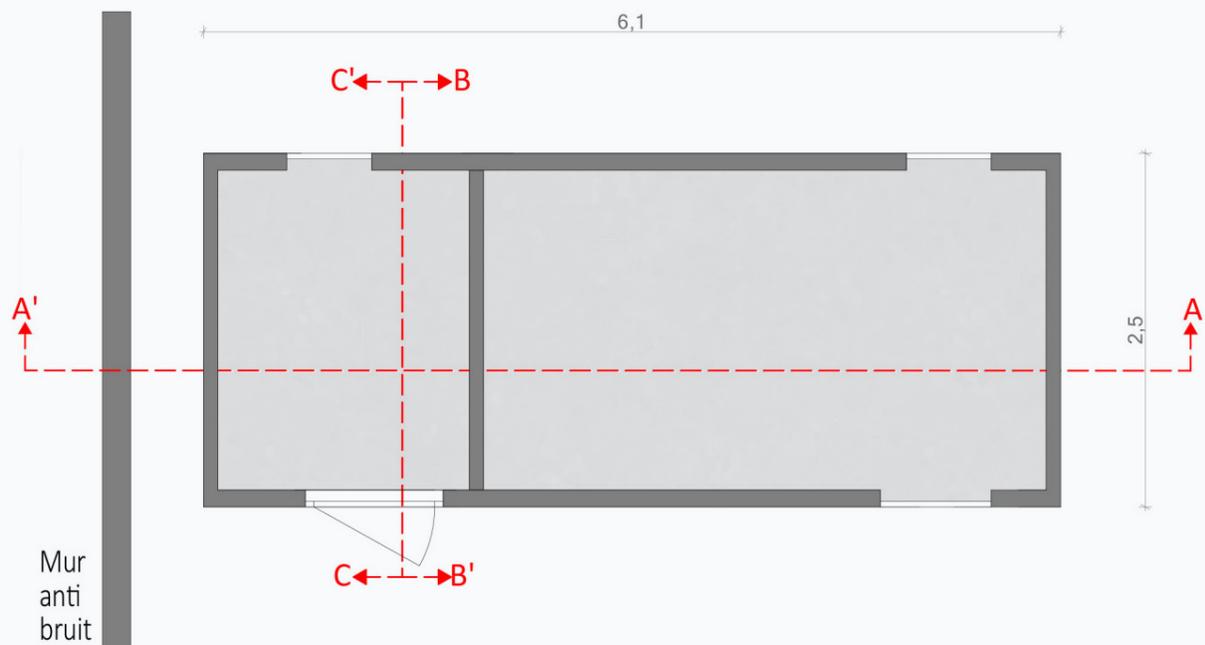
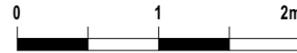
Altimétrie:

PTR 1 et 2: + 81.0 NGF

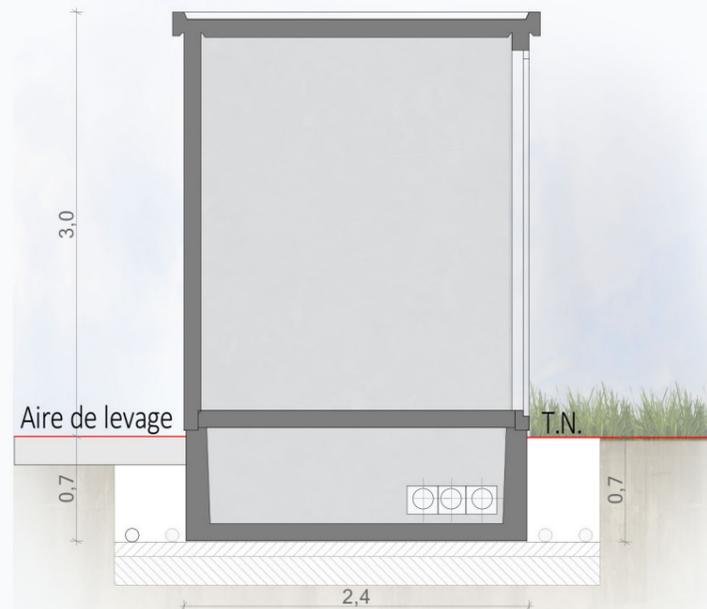
PTR 3: + 82.0 NGF

Mur anti bruit présent uniquement sur le côté du poste de transformation n°2

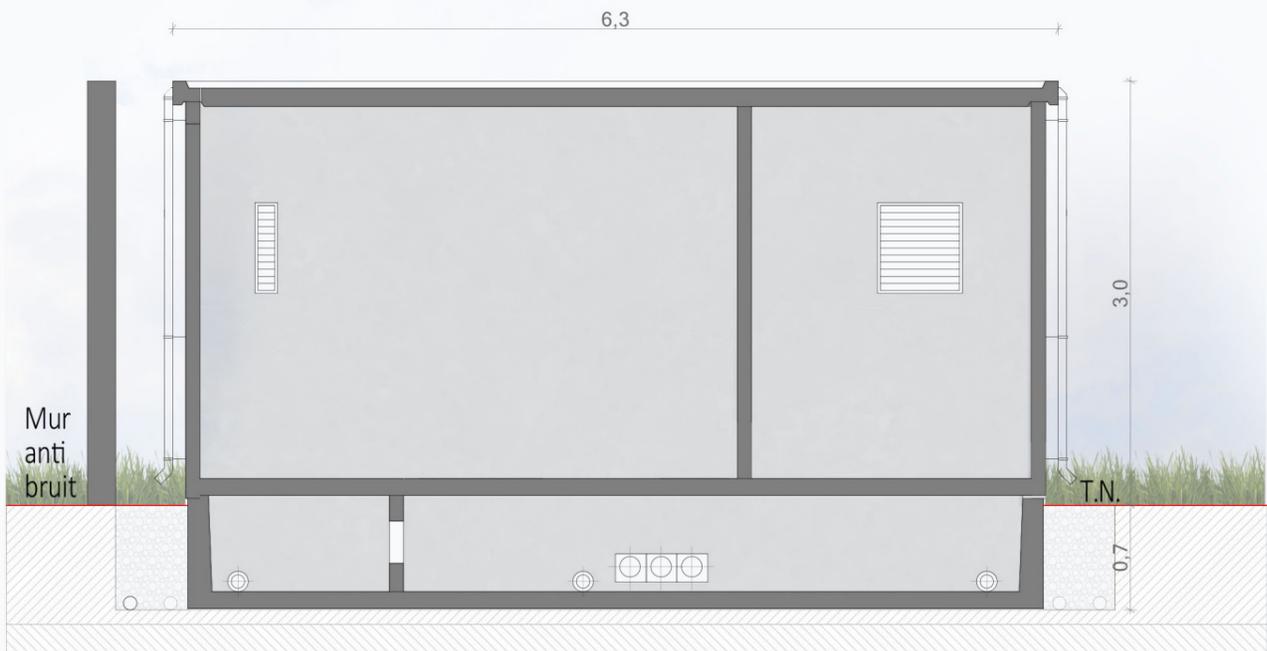
Echelle 1/50 au format A3



Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'



Coupe CC'

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

VUE EN COUPE
D'UN LOCAL TECHNIQUE

Légende

Caractéristiques d'un local technique :

Hauteur depuis terrain naturel de 3.00m

Longueur de 6,00m

Largeur de 2,50m

Aspect extérieur :

RAL 9010

Altimétrie:

Local : + 81.00 NGF

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

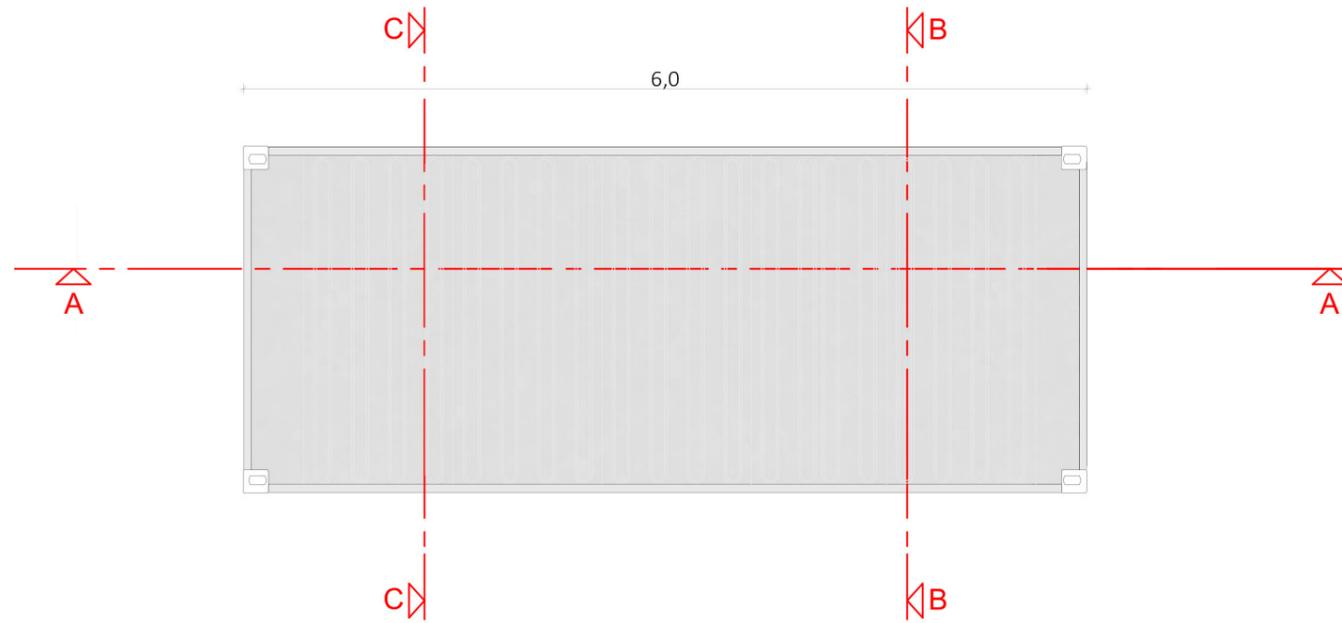
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

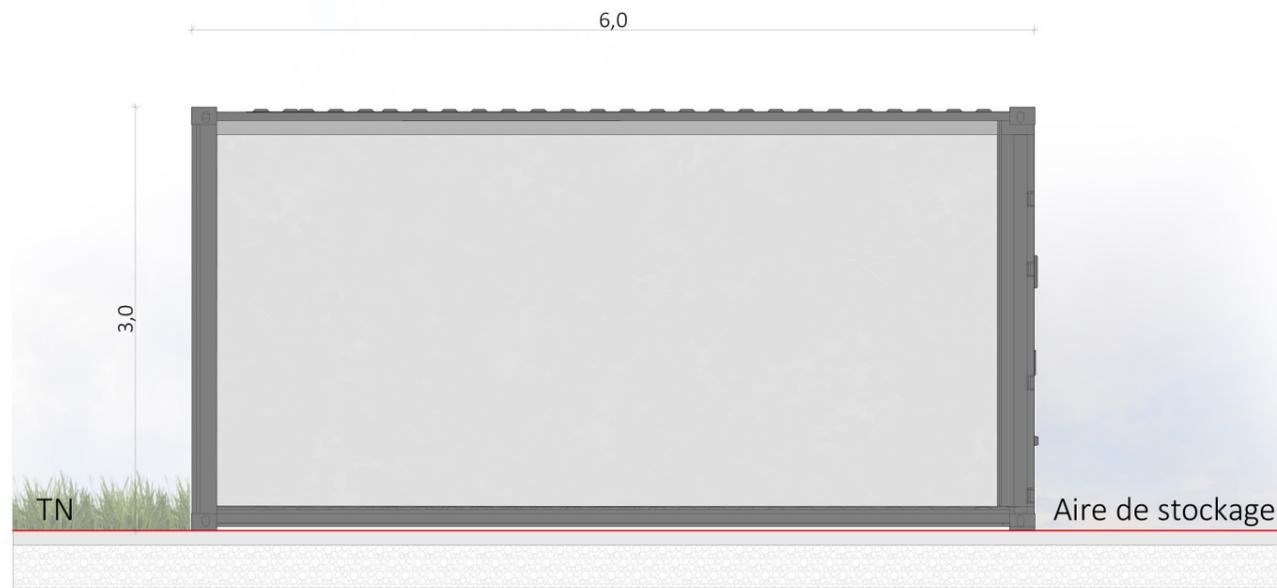
PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

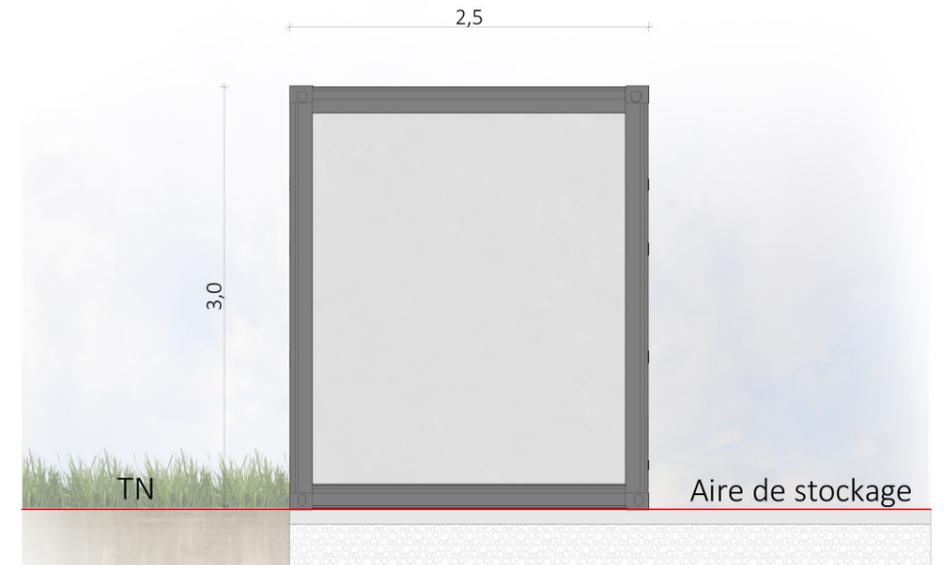
PC3



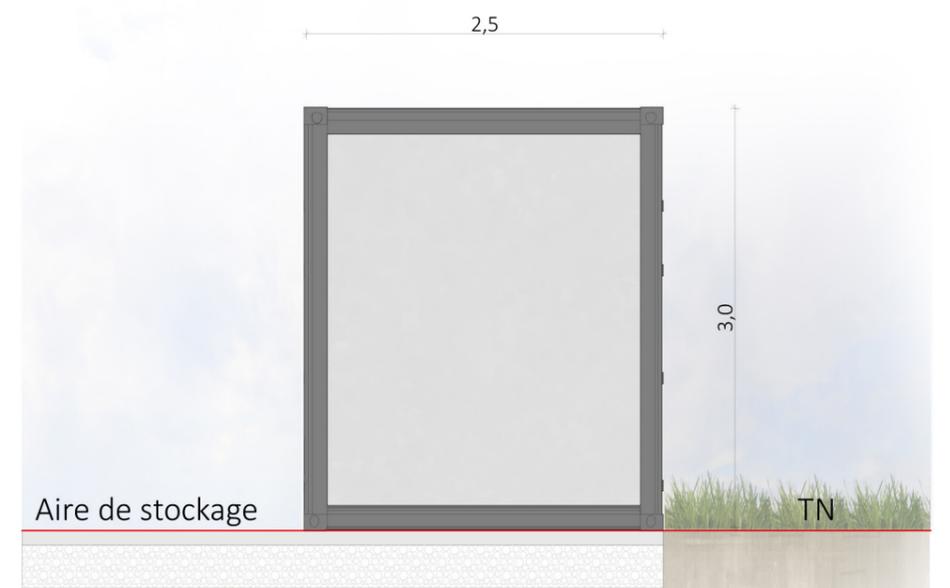
Plan de localisation des coupes



Coupe AA'



Coupe BB'



Coupe CC'

VUE EN COUPE DU POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristiques du poste de livraison électrique (PDL) :

Hauteur depuis terrain naturel de 3.00m

Longueur de 7.20m

Largeur de 3.80m

Aspect extérieur :

RAL 9010

Echelle 1/50 au format A3



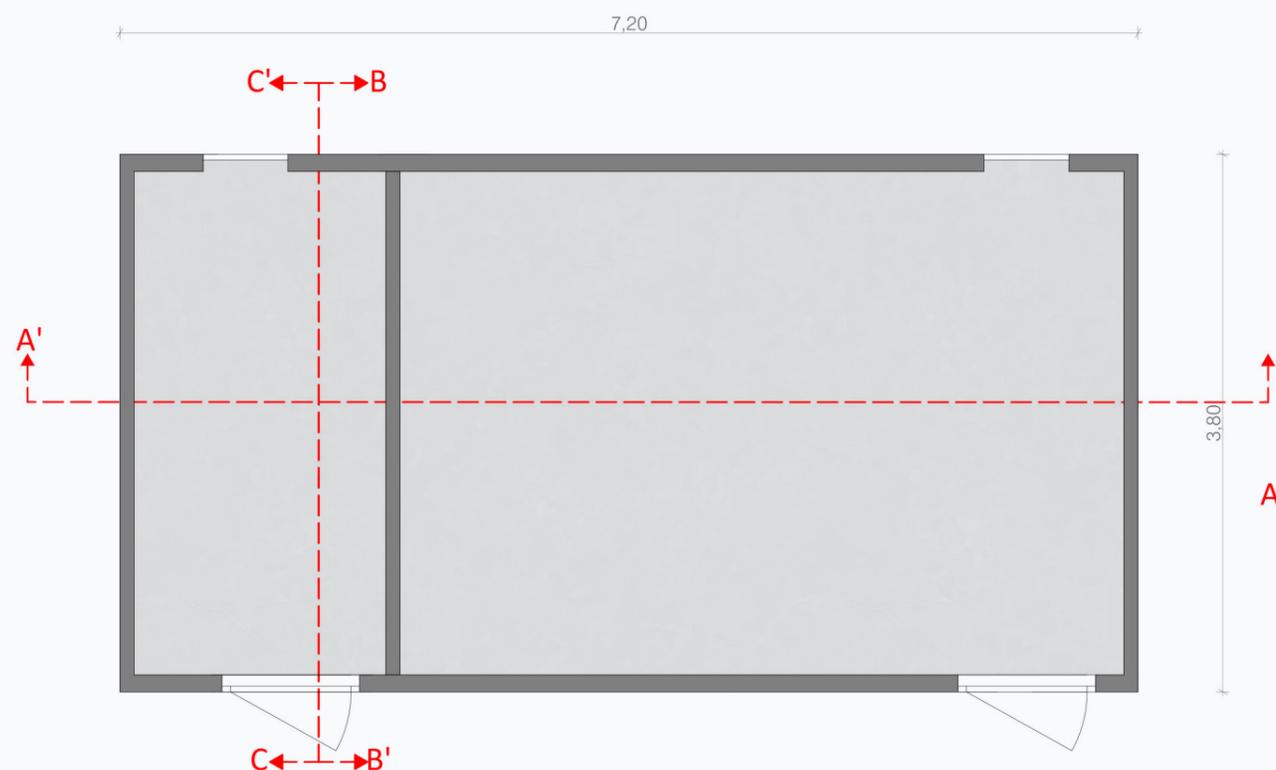
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SAS au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS

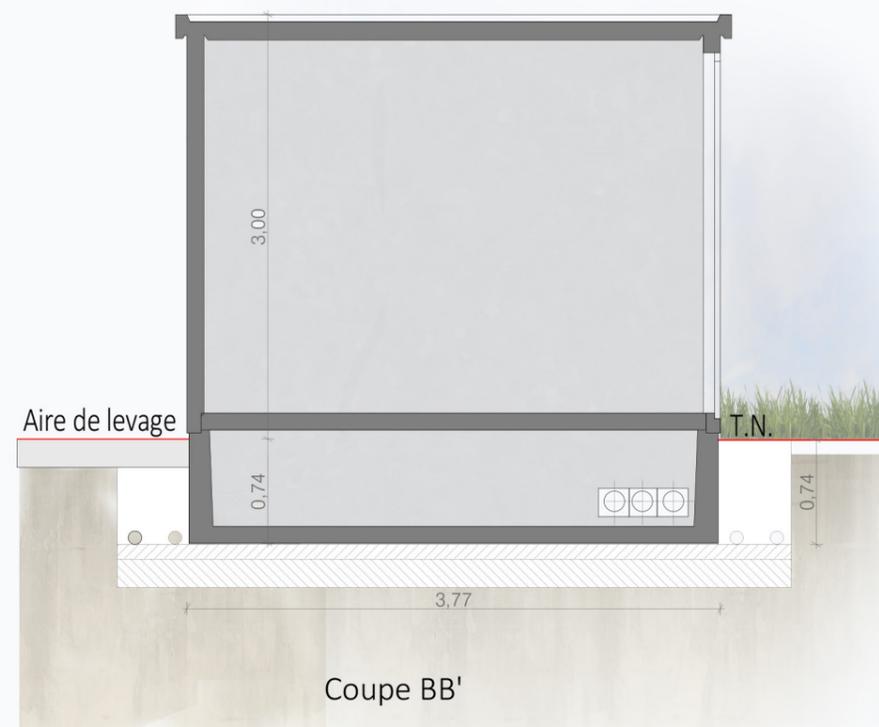
Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
 Producteur d'énergie photovoltaïque

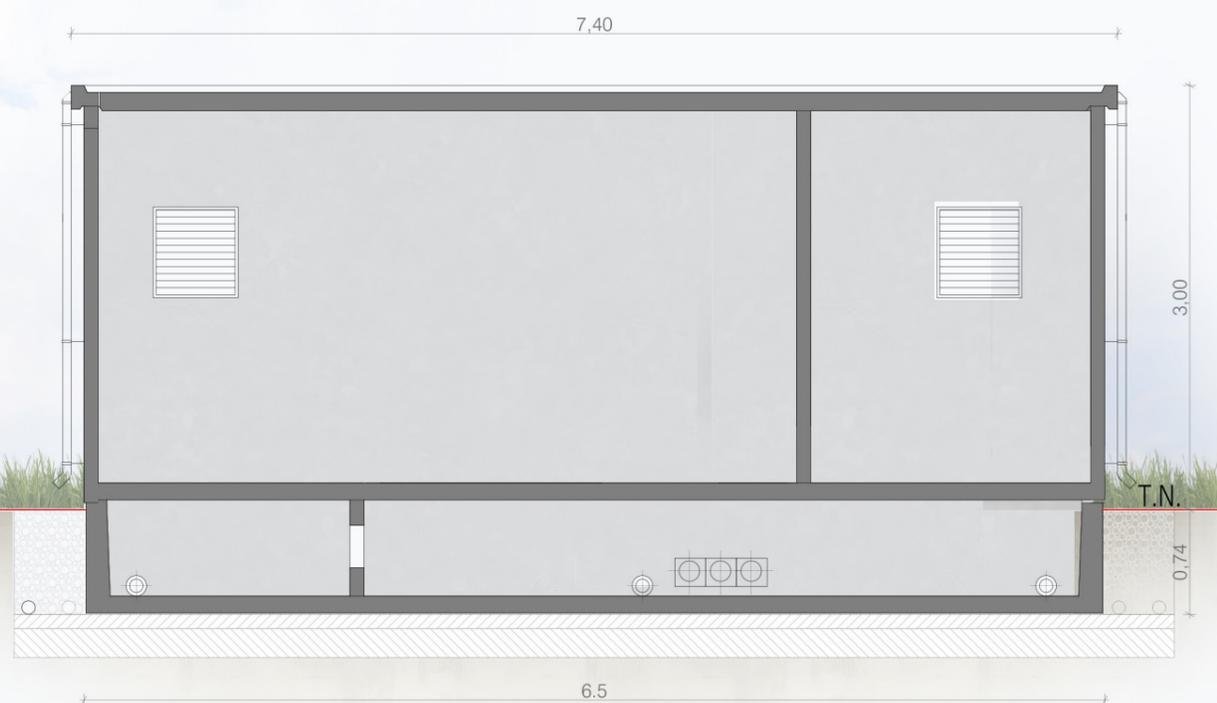
Adresse de Correspondance :
 PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
 40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



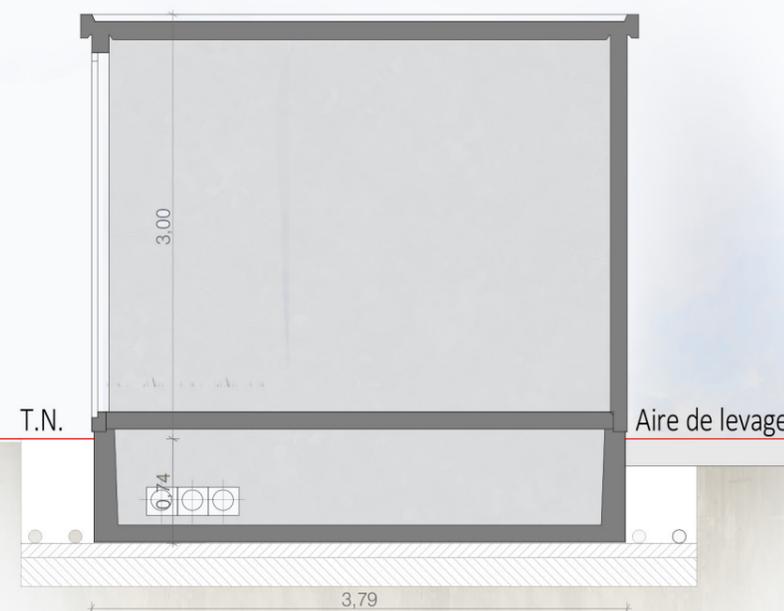
Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'



Coupe CC'

Contenu

- Notice décrivant le terrain et présentant
le projet et ses aménagements

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

Cette notice concerne le projet de rééquipement de l'installation photovoltaïque de GÉTIGNÉ situé sur la commune de Gétigné (44 190), dans le département de la Loire-Atlantique. Le projet s'implante aux lieux dits La Braudière et l'Escarprière situés au Nord-Est de la commune. Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

Surface clôturée : 11,4 ha environ
Tables photovoltaïques : 862 tables fixes
Nombre total de panneaux : 23 274 panneaux
Superficie totale des panneaux : 58 650 m²
Inclinaison des panneaux : 20°
Puissance installée : 13 MWc
3 Locaux Techniques (dont 1 existant)
2 Postes de Livraison (dont 1 existant)
3 Postes de transformation
4 containers batterie et 4 onduleurs associés
2 Citernes souples incendie
1 bassin souple de collecte des eaux

Le demandeur, PHOTOSOL DEVELOPPEMENT, représenté par son directeur David GUINARD, est une entreprise française fondée en 2008. PHOTOSOL est présente sur toute la chaîne de valeur d'une installation photovoltaïque : développement, construction et exploitation.

ETAT INITIAL DU SITE

Le terrain est localisé sur la commune de Gétigné dans le département de la Loire-Atlantique, au sein de la région des Pays de la Loire. Nantes, préfecture des Pays de la Loire se situe à environ 30 km du projet. Le territoire communal de Gétigné s'inscrit dans la continuité urbaine de la ville de Clisson.

Le projet est plus précisément situé sur un ensemble de 19 parcelles cadastrales, cumulant une emprise parcellaire totale de 11,4 ha.

La commune de Gétigné se situe entre 12 et 94 m d'altitude. La zone d'étude est relativement plate et ne présente pas de relief particulier.

Les terrains d'étude sont occupés par une installation photovoltaïque et se trouvent sur un ancien site minier.

Le projet de renouvellement du parc photovoltaïque de Gétigné s'inscrit dans un paysage à l'interface du plateau viticole et du bocage. La vallée de la Moine crée une barrière visuelle importante dans le paysage. Le parc existant est discret et n'est perceptible que sur les abords proches. L'emprise du projet de renouvellement est similaire au projet existant. Le parc maintient sur son pourtour la haie existante qui permet de limiter considérablement sa perception. De plus, le positionnement des postes de livraison et des clôtures ont été définis de manière qu'ils soient peu ou pas perçus depuis l'espace public.

Les éléments du patrimoine ne sont pas impactés puisqu'ils ne présentent pas de covisibilités vis-à-vis de la ZIP du projet.

Aucune autoroute n'est présente au sein de l'aire d'étude éloignée. L'accès principal du projet se fait depuis la voie communale Sud-Ouest.

Un seul réseau électrique est présent au sud de la zone de projet : il s'agit du raccordement au réseau électrique du parc photovoltaïque actuellement en exploitation.

ETAT PROJETE :

Le présent projet concerne le rééquipement d'une installation photovoltaïque au sol dont la surface clôturée sera d'environ 11,4 ha ce qui correspond à la surface aujourd'hui occupée par le parc en exploitation.

STRUCTURES PORTEUSE ET MODULES PHOTOVOLTAÏQUES :

Les structures porteuses sont installées par différentes rangées de capteurs photovoltaïque fixes (ou tables photovoltaïques) inclinées à 20°, pour être implantées parallèlement les unes aux autres selon un axe plein Sud. Chaque table fixe sera composée de 27 modules disposés en format portrait sur 3 lignes de 9 panneaux (3V9).

Le type de panneau n'a pas encore été choisi pour ce projet. Le choix se fera pendant la préparation de la phase chantier. Cependant, dans le cadre de l'étude, pour donner un ordre de grandeur, nous avons choisi un panneau avec les dimensions suivantes 2,28 m x 1,13m, soit une superficie totale de 2,58 m² pour une puissance unitaire de 560 Wc.

Au total, ce seront 862 tables de 27 panneaux totalisant environ 23 280 panneaux, pour une puissance de 13 MWc, qui seront installées.

Les fondations assurant l'ancrage au sol et la stabilité se composent de pieux battus dans le sol, à une profondeur entre 1 m et 2,5 m en fonction des recommandations de l'étude géotechnique de type G2 AVP qui sera réalisée en amont du chantier.

LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES POUR LE TRANSPORT DE L'ENERGIE PORDUITE (CABLES) :

Un réseau de câbles électriques basse-tension (courant continu) reliera en souterrain les différentes lignes de capteurs photovoltaïques aux postes de transformation pour acheminer ensuite le courant électrique produit aux postes de livraison.

LES LOCAUX TECHNIQUES, POSTES DE TRANSFORMATION ET POSTE DE LIVRAISON :

Le projet de rééquipement comprend la mise en place de deux nouveaux locaux techniques. Les locaux techniques de type préfabriqué seront recouverts d'un enduit de teinte neutre de type RAL 6010, 9010 ou équivalent. L'emprise au sol unitaire sera de 45,5 m².

Les trois postes de transformation seront remplacés et auront une emprise au sol unitaire de 15,25 m². Ils seront aux couleurs des équipements à savoir nuance de blanc et de gris.

Un nouveau poste de livraison est prévu et aura une emprise unitaire au sol de 27,5 m². Le poste de livraison, de type préfabrique, est réalisé en béton et recouvert d'un enduit de teinte neutre de type RAL 6010 ou 9010 ou équivalent.

Enfin le système de stockage par batterie comprend la réalisation de 4 containers batterie d'une emprise au sol unitaire de 33,25 m² associés à 4 blocs onduleur d'une emprise au sol unitaire de 15 m².

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

LE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE :

La puissance supplémentaire sera raccordée au réseau de transport d'électricité national en concertation avec le gestionnaire du réseau. Le poste électrique le plus proche susceptible de pouvoir accueillir l'électricité produite est le même poste source de Recouvrance, distant d'environ 4 km du projet. Cette hypothèse de raccordement sera vérifiée à l'occasion de la demande de raccordement qui sera déposée une fois l'autorisation d'urbanisme obtenue. Lorsque le projet sera autorisé le tracé exact de la liaison souterraine sera confirmé par Enedis. Le raccordement se fera en souterrain et suivra autant que possible les voiries.

AMENAGEMENTS CONNEXES ET VOIES DE CIRCULATION SUR LE SITE :

L'accès au site se fait la route communale existante. L'accès principal au site sera conservé et le portail sera laissé en place.

Le tracé des pistes internes permettant l'accès aux postes de transformation sera inchangé. Une piste permettant l'accès au système de stockage sera créée. Elle fera environ 5m de large pour une surface de 1 300 m² environ, et sera renforcée avec de la grave concassée. Les voies de circulation légère, d'une largeur de 5m environ seront conservées sur la périphérie interne des emprises clôturées pour permettre les opérations de maintenance et l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie.

En complément, l'aire accueillant le système de stockage par batterie sera créée, représentant une superficie totale de 1 400 m² environ.

Durant l'exploitation du parc, il sera possible de circuler dans l'enceinte du parc avec un véhicule, mais aussi à pied pour l'entretien grâce à un espacement entre tables de 1,80 m (nettoyage des modules, maintenance) ou des interventions techniques (pannes).

En ce qui concerne les dispositifs de sécurité et de secours, la centrale sera équipée de systèmes électroniques de surveillance vidéo (un mât de 6 m de hauteur) et d'alarmes. 2 citernes souples de 120 m³ seront installées sur l'ensemble du projet.

La clôture d'une hauteur de 2,00 m délimitant l'emprise du site sera conservée.

Contenu

Plan des façades et des toitures :

- Plan modèle d'une table photovoltaïque de 27 panneaux
- Vue des façades du container batterie
- Vue des façades du poste de livraison
- Vue des façades d'un poste de transformation
- Vue des façades d'un local technique
- Vue des façades d'un portail et de la clôture
- Vue des façades d'une citerne

PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PLAN MODÈLE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE
DE 27 PANNEAUX

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

- Hauteur de 3,4m max
- Longueur d'environ : 10,4m (table de 27 panneaux)
- Largeur d'environ 6,9m
- Largeur projetée au sol d'environ 6,5Mm
- Inclinaison de 20°
- Espacement entre 2 tables axe nord-sud : entre 1,80m
- Espacement entre 2 tables axe est-ouest : 0,15m

Echelle 1/75 au format A3



Architecte

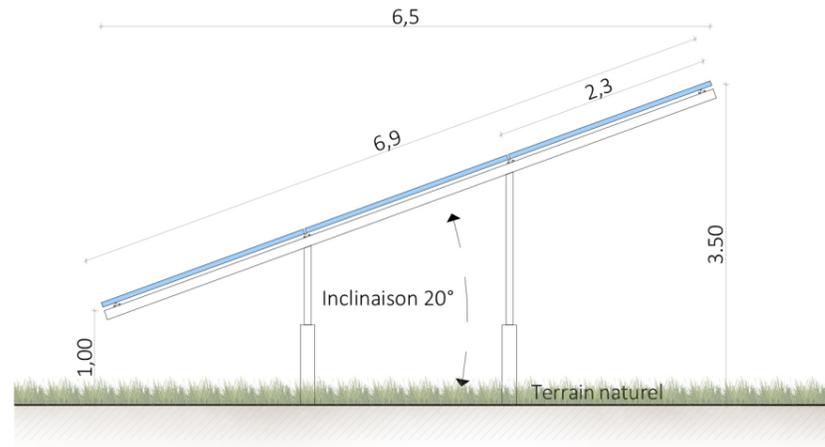
I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

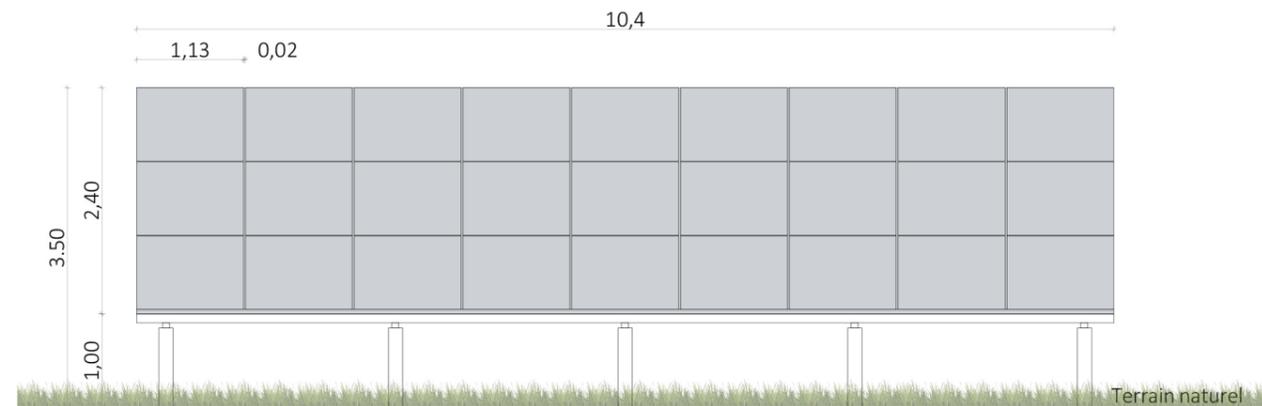
PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

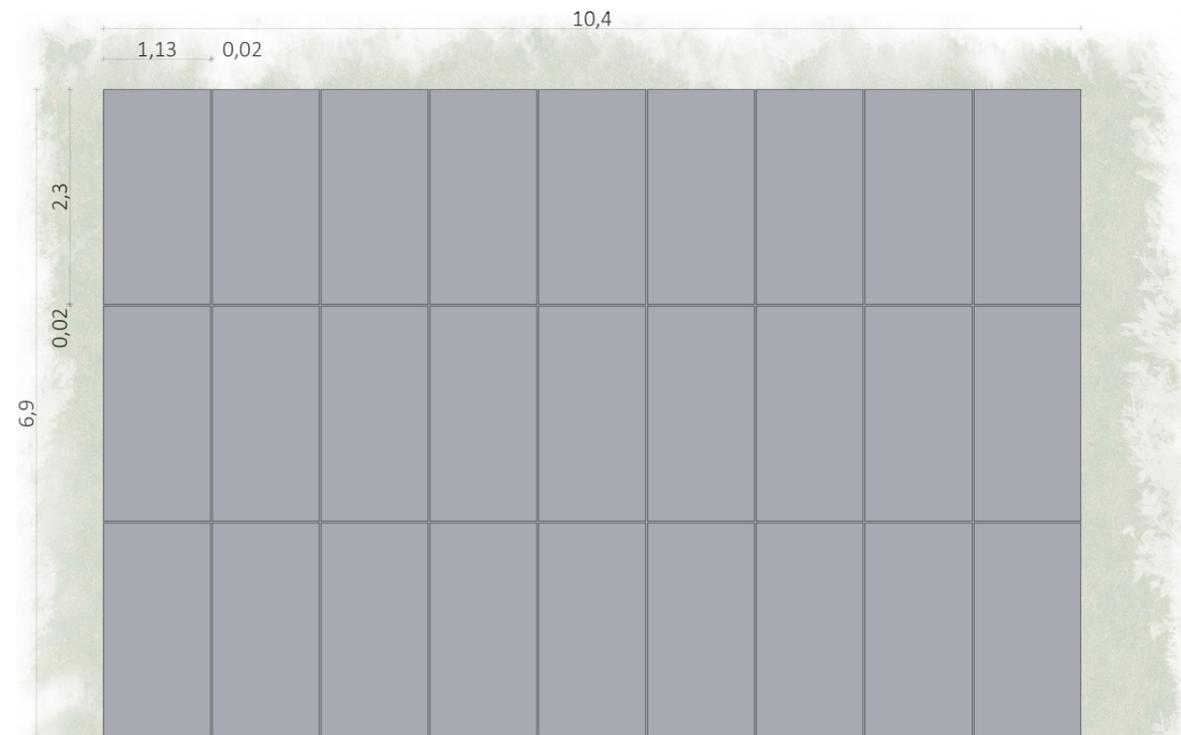
PC5



Vue en coupe d'une table 3v9



Vue en façade d'une table 3v9



Vue en plan d'une table 3v9

VUE DES FAÇADES
D'UN CONTAINER BATTERIE

Légende

Caractéristique d'un poste de transformation:

Hauteur de 3.00m

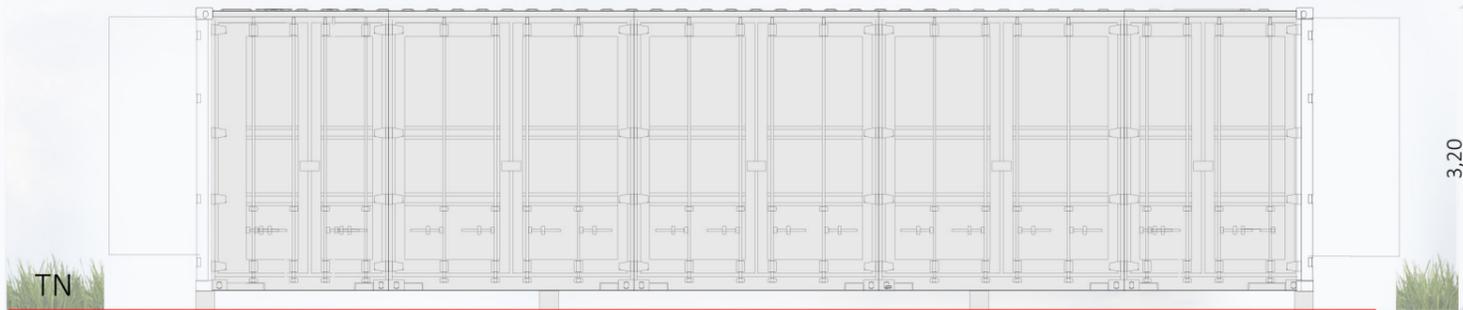
Longueur de 13.30 m

Largeur de 2.50m

Aspect extérieur:

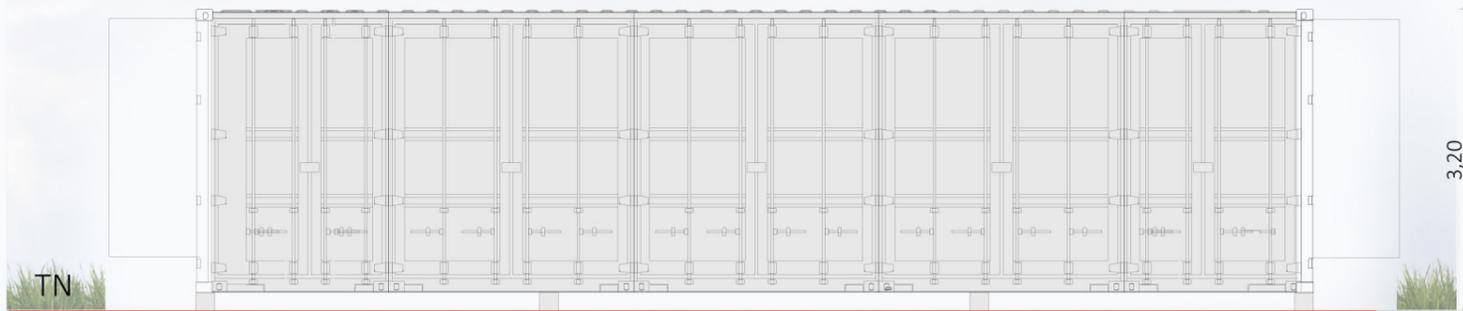
RAL 9010

Echelle 1/75 au format A3



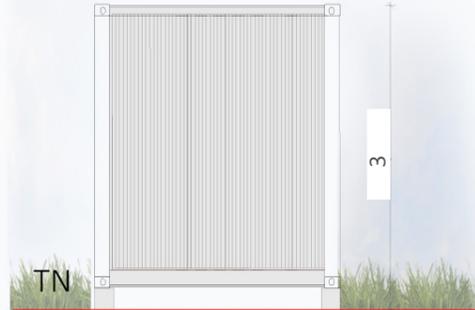
13.30

Face arrière



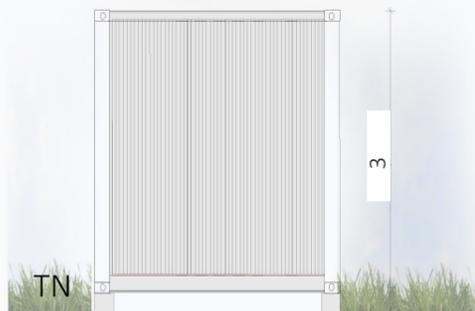
13.30

Face avant



2,50

Face gauche



2,50

Face droite

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

VUE DES FAÇADES D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique d'un poste de transformation:

Hauteur de 3.00m

Longueur de 6.10m

Largeur de 2.5m

Aspect extérieur:

RAL 9010

Altimétrie:

PTR 1 et 2: + 81.0 NGF

PTR 3: + 82.0 NGF

Mur anti bruit présent seulement à côté du poste de transformation n°2

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

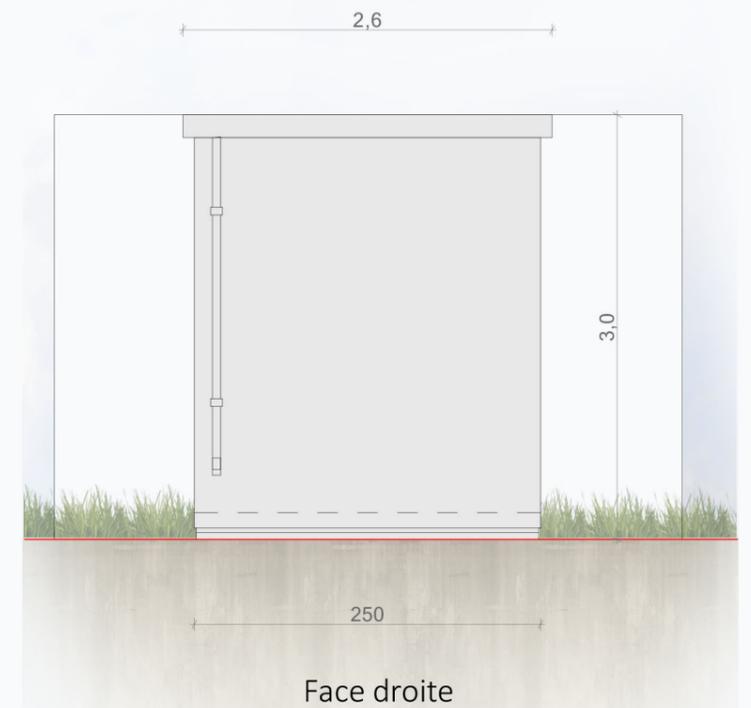
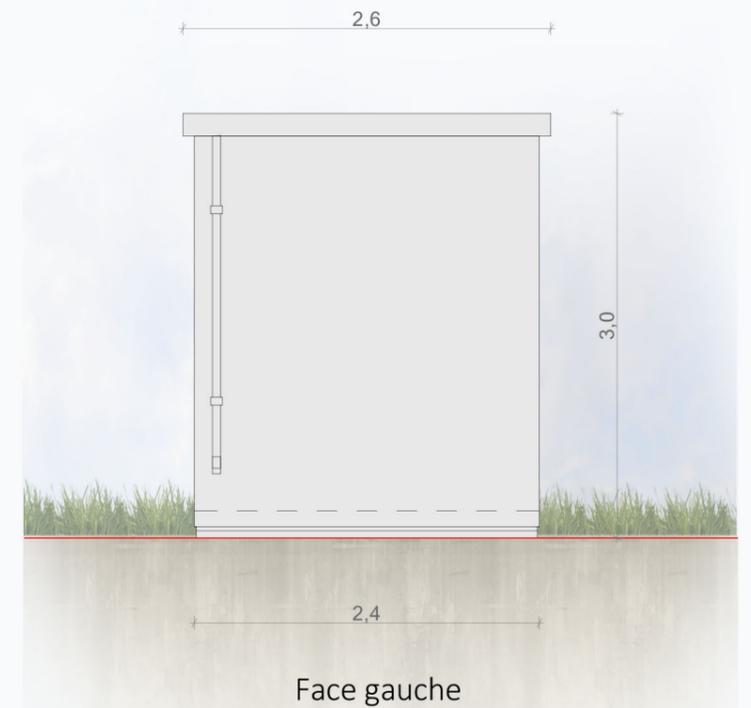
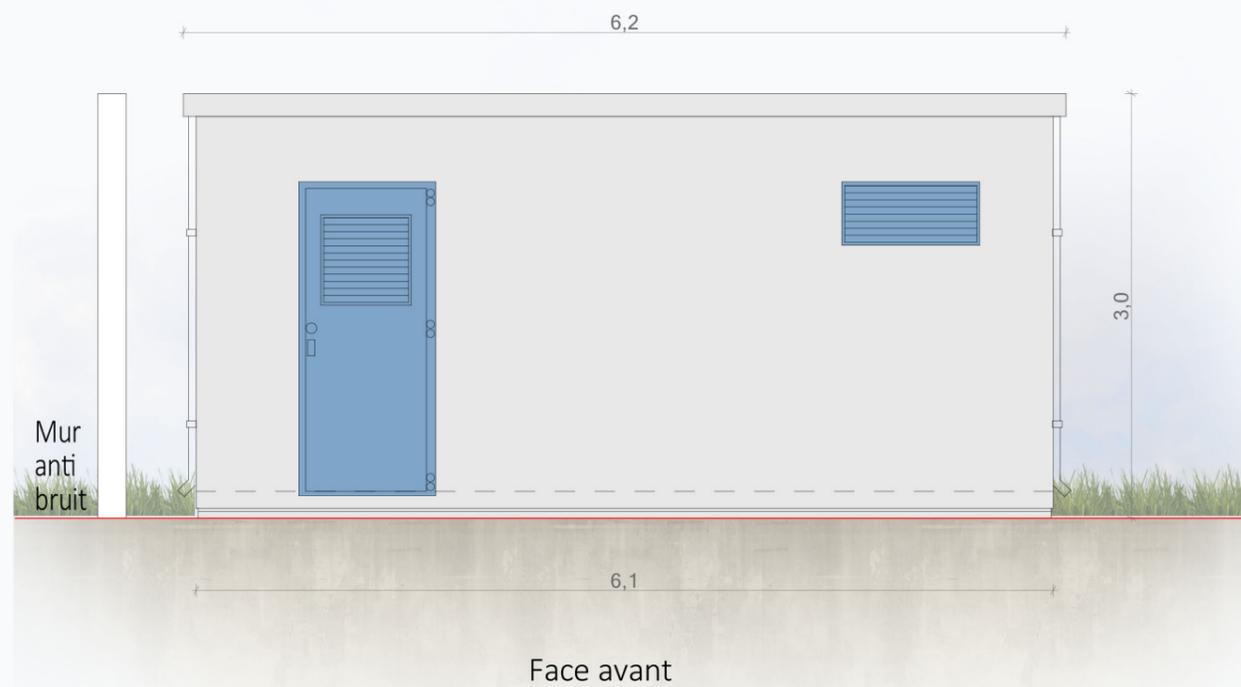
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC5



VUE DES FAÇADES D'UN LOCAL TECHNIQUE

Légende

Caractéristiques d'un local technique :

Hauteur depuis terrain naturel de 3.00m

Longueur de 6,00m

Largeur de 2,50m

Aspect extérieur :

RAL 9010

Altimétrie:

Local : + 81.00 NGF

Echelle 1/50 au format A3



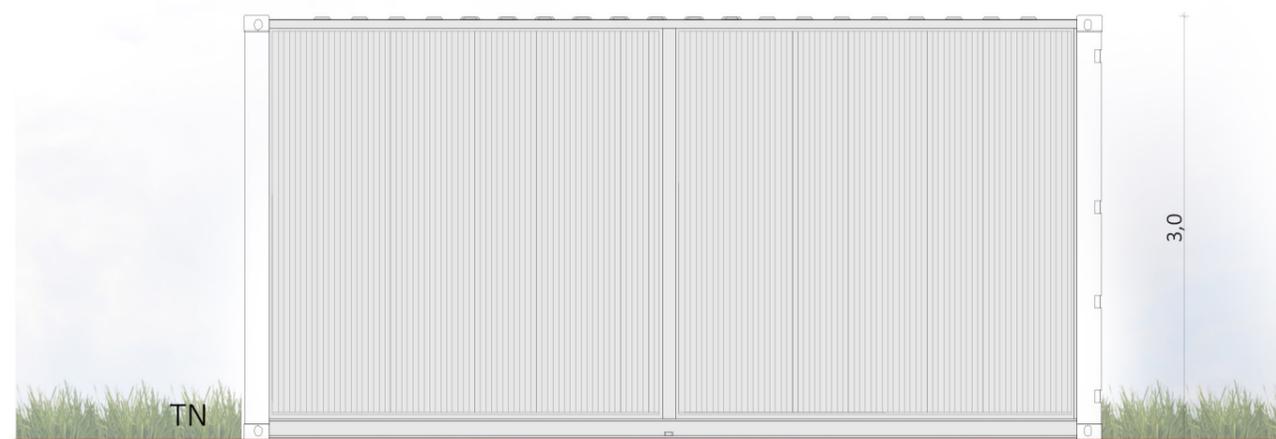
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

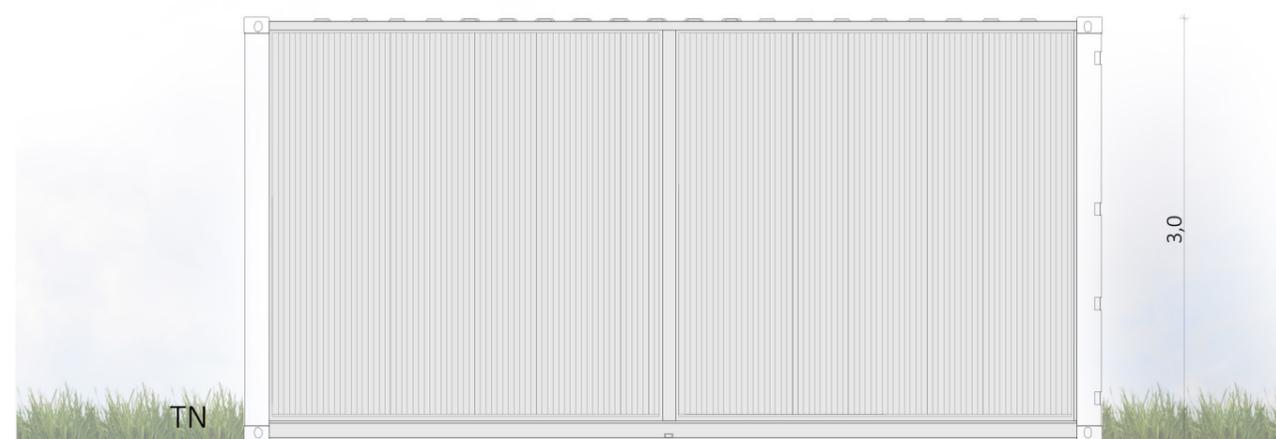
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



Face arrière



Face gauche



Face avant



Face droite

VUE DES FAÇADES DU
POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristiques du poste de livraison électrique (PDL) :

Hauteur depuis terrain naturel de 3.00m

Longueur de 7.20m

Largeur de 3.80m

Aspect extérieur :

RAL 9010

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

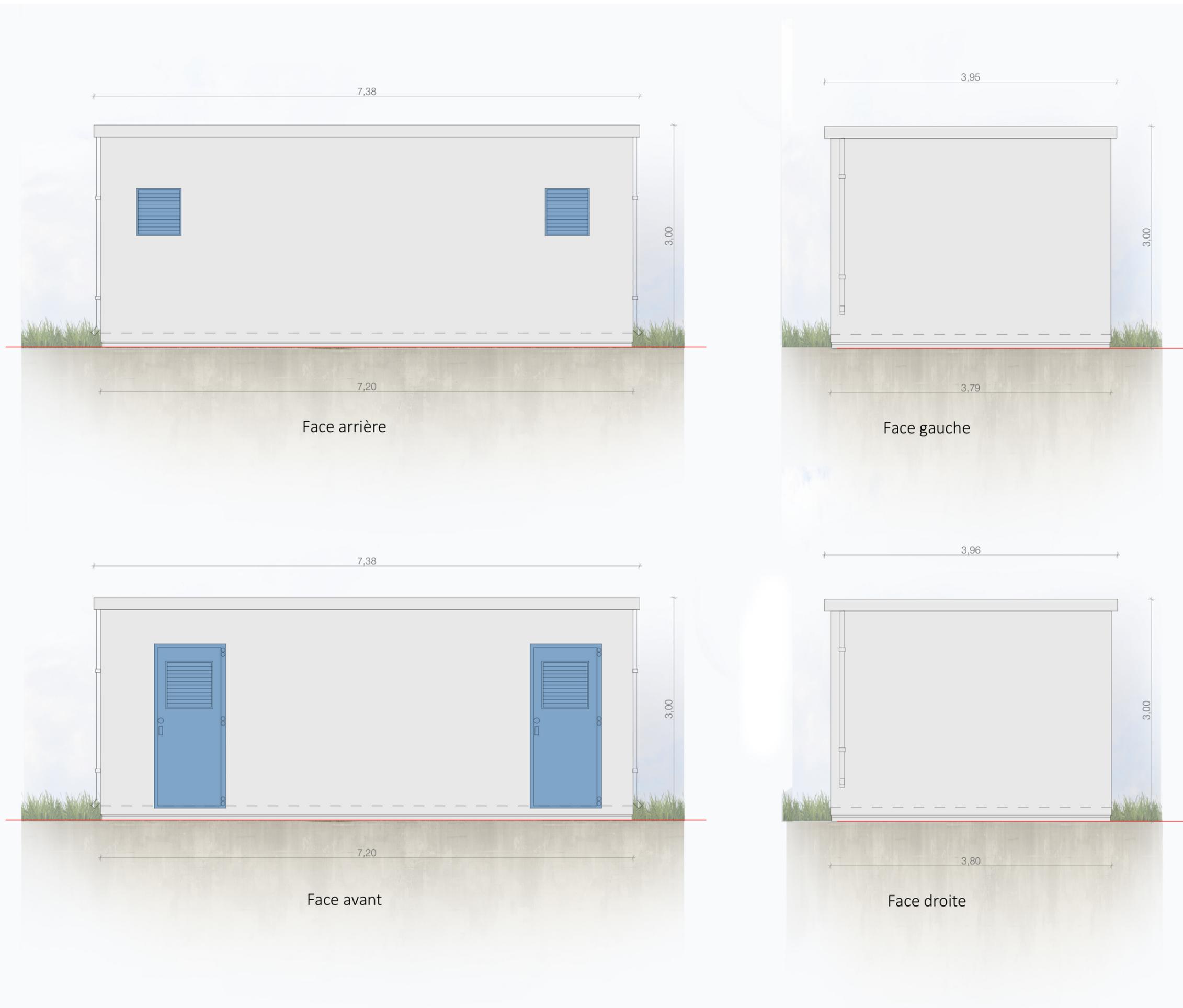
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC5



VUE DES FAÇADES
D'UNE CITERNE

Légende

Caractéristiques d'une citerne souple e
120m² :

Hauteur: 1.6m

Longueur : 11.70m

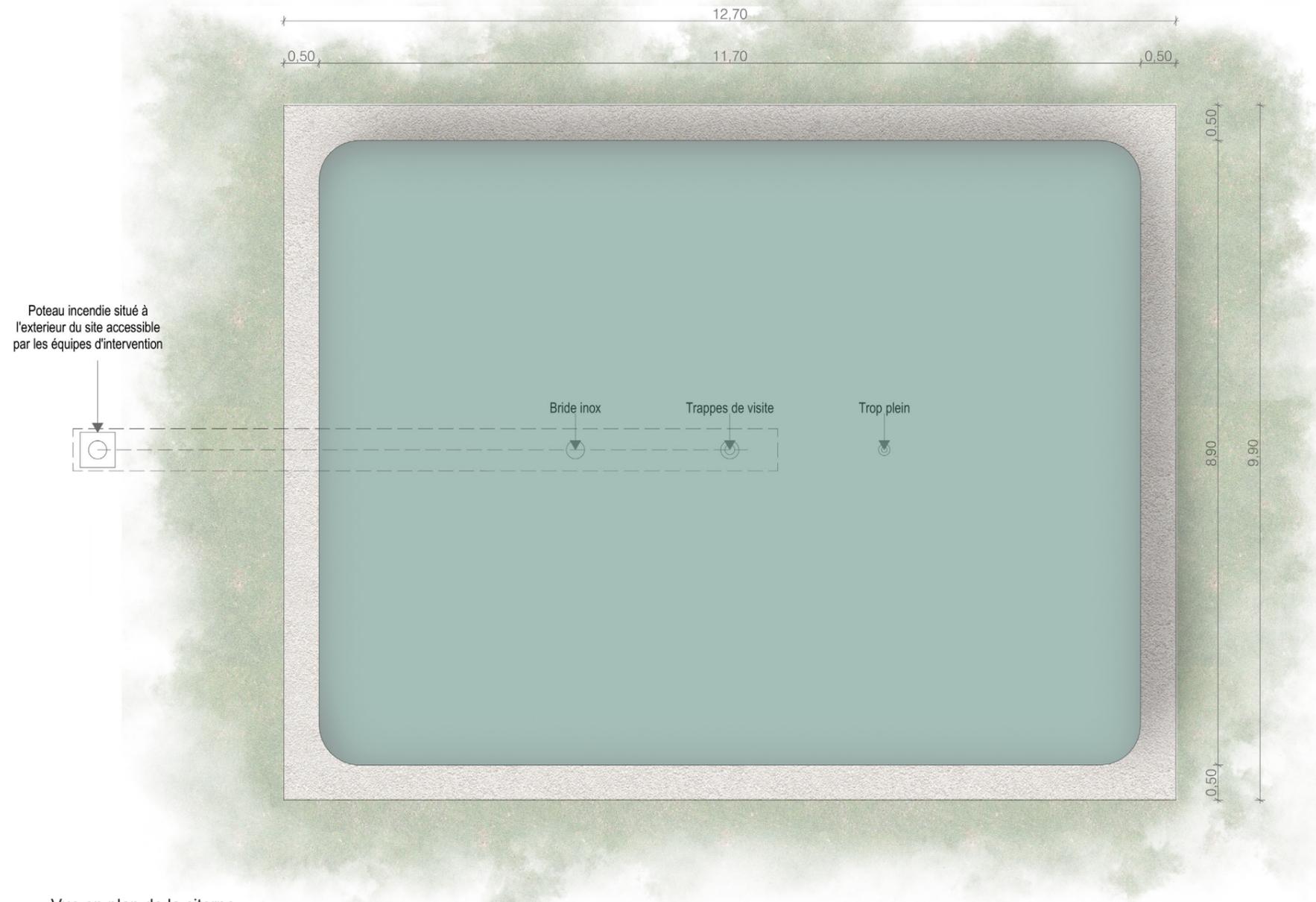
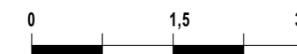
Largeur: 8.90m

Plateforme :

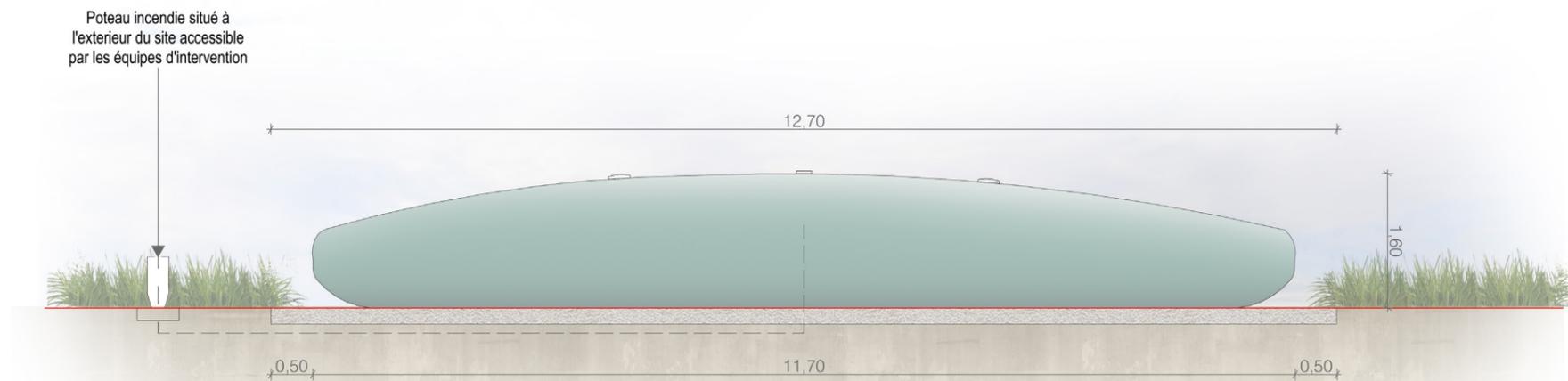
Longueur 12.70m

Largeur 9.90m

Echelle 1/75 au format A3



Vue en plan de la citerne



Vue en coupe de la citerne

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photomontages

PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

**PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES**

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  locaux batteries
-  locaux techniques
-  Clôture avec entrée à conserver
-  Haie à créer
-  Citerne souple
-  Bassin de collecte des eaux 120 m3

 Point de vue photographique

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC6





PV1- Photomontage depuis la route qui relie la mine et loe lieu-dit la Braudière à l'Ouest du projet- projet (sans mesures paysagères)



PV1- Photomontage depuis la route qui relie la mine et le lieu-dit la Braudière à l'Ouest du projet- projet (avec mesures paysagères)



PV2- Photomontage depuis le lieu-dit la Braudière à l'Ouest du projet- projet (sans mesure paysagère)



PV2- Photomontage depuis le lieu-dit la Braudière à l'Ouest du projet- projet (avec mesure paysagère)



PV3- Photographie depuis le carrefour de l'entrée du parc au Sud-Est du projet- projet

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photographies

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte

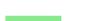
I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  locaux batteries
-  locaux techniques
-  Clôture avec entrée à conserver
-  Haie à créer
-  Citerne souple
-  Bassin de collecte des eaux 120 m3

 PV Point de vue photographique

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC7





PV1- Photographie depuis la route qui relie la mine et le lieu-dit la Braudière à l'Ouest du projet- existant



PV2- Photographie depuis le lieu-dit la Braudière à l'Ouest du projet- existant

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photographies

PC8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  locaux batteries
-  locaux techniques
-  Clôture avec entrée à conserver
-  Haie à créer
-  Citerne souple
-  Bassin de collecte des eaux 120 m3

 PV Point de vue photographique

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC8





PV3- Photographie depuis le carrefour de l'entrée du parc au Sud-Est du projet- existant

Contenu

PC11 - ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Contenu

- Plan de situation ICPE avec rayon de 100m
- Plan de situation ICPE avec rayon de 35m

PC25 - JUSTIFICATION DU DÉPÔT DE LA DEMANDE

Le récépissé de dépôt de la demande d'autorisation ICPE sera joint à la demande de PC conformément à l'article R.431-20 du code de l'urbanisme

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE REPOWERING DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE GETIGNE
COMMUNE DE GETIGNE (44190)

PLAN DE SITUATION ICPE
AVEC RAYON DE 100M

Légende

-  Clôture avec entrée à conserver
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Limite de lieu-dit
-  Limite de section
-  Bâtiments existants
-  Zone ICPE
-  Rayon de 100m autour de la zone ICPE

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

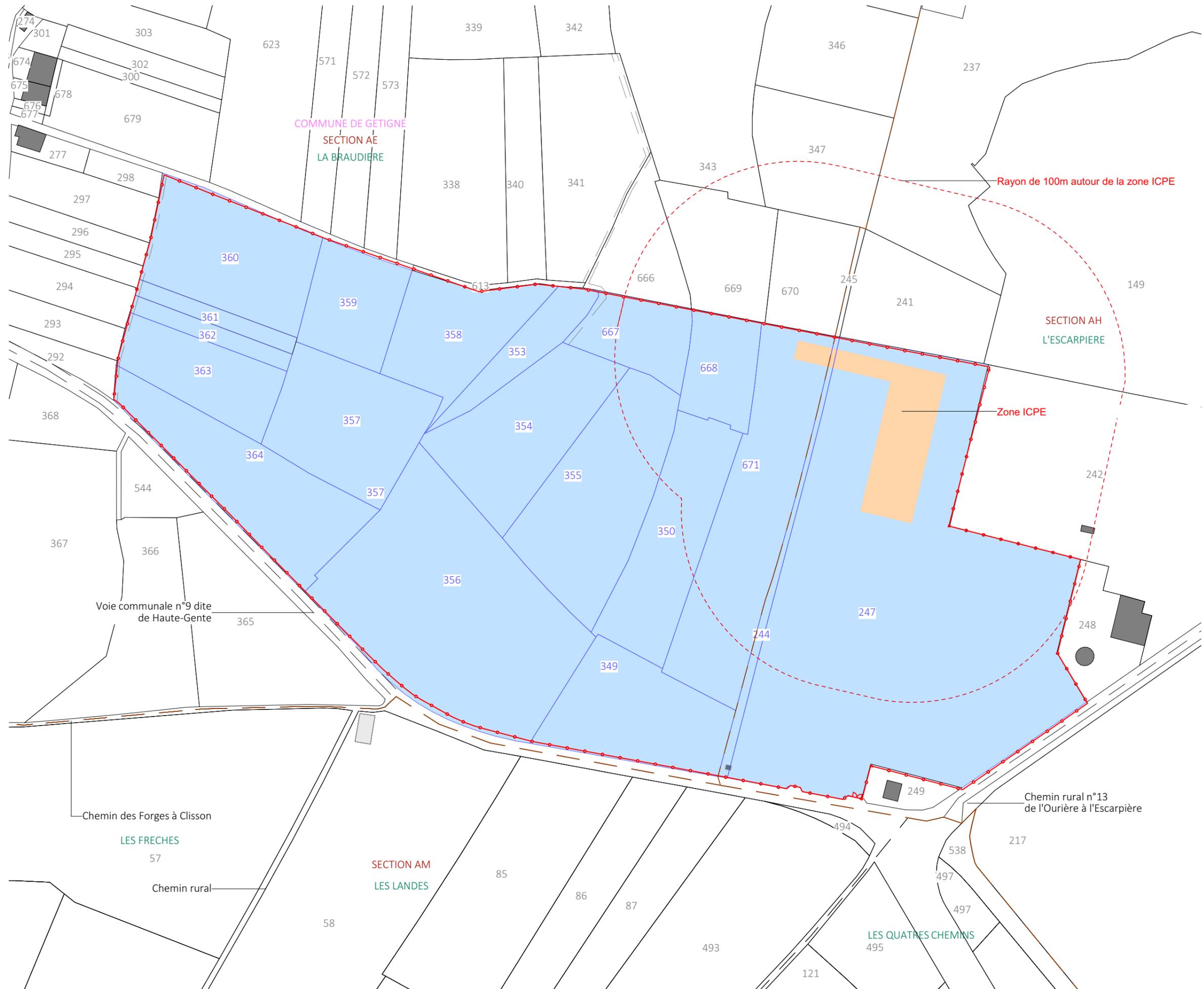
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

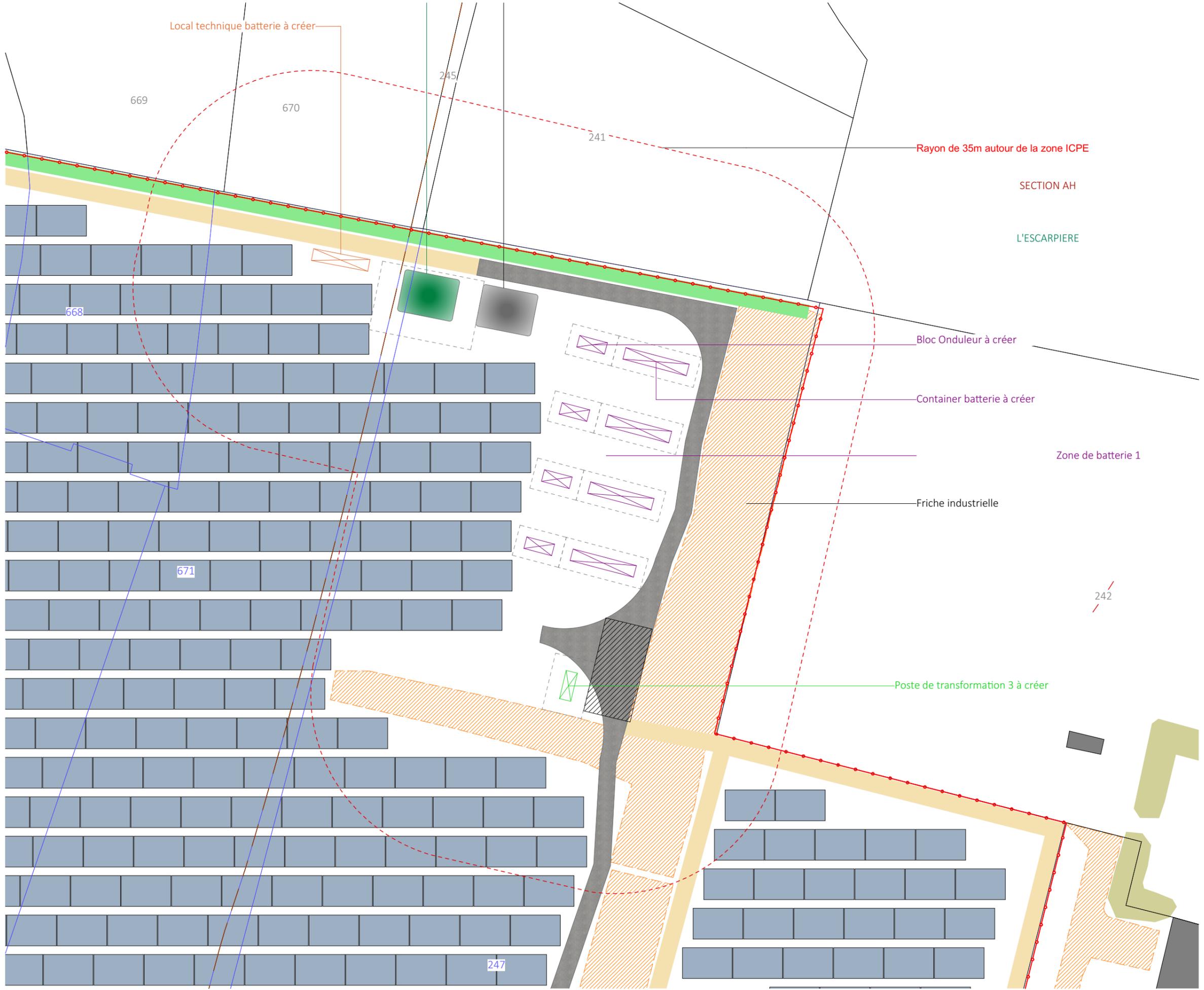
PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

ICPE

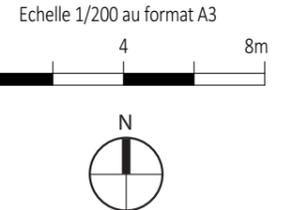


PLAN D'ENSEMBLE ICPE AVEC RAYON DE 35M



Légende

- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- locaux batteries
- locaux techniques
- Clôture avec entrée à conserver
- Piste renforcée largeur 4m
- Piste légère 4m
- 285 Parcelles cadastrales concernées par le projet
- 45 Parcelles cadastrales
- Végétation existante
- Haie à créer
- Citerne souple
- Bassin de collecte des eaux 120 m3
- Servitude de passage
- Zone de grutage 20x10m
- Friche industrielle
- Rayon de 35m autour de la zone ICPE



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SAS au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
 Producteur d'énergie photovoltaïque
 Adresse de Correspondance :
 PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
 40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

ICPE